



**HAL**  
open science

# Penser les mondes normands et Plantagenêt avec des cartes. Itinéraires royaux et pensée politique de l'espace

Fanny Madeline

## ► To cite this version:

Fanny Madeline. Penser les mondes normands et Plantagenêt avec des cartes. Itinéraires royaux et pensée politique de l'espace. 911-2011, Penser les mondes normands médiévaux, P. Bauduin; D. Bates, 2011, Caen, France. pp.443-474. hal-02526749

**HAL Id: hal-02526749**

**<https://hal.science/hal-02526749>**

Submitted on 23 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Itinéraires royaux, spatialisation du pouvoir et pensée politique de  
l'espace dans le monde anglo-normand et Plantagenêt  
Propositions cartographiques pour l'étude des modes de gouvernement à  
l'époque féodale**

Depuis plusieurs années en France, les études sur le Moyen Âge ont été profondément renouvelées par ce qui a été décrit comme un *spatial turn*<sup>1</sup>. Cette tendance historiographique part du postulat que l'espace constitue une clé d'entrée pour comprendre l'évolution des formes sociopolitiques depuis la fin de l'Antiquité et vise ainsi à réinterpréter le système féodal à partir de son organisation spatiale<sup>2</sup>. Si les premières études ont porté sur la spatialisation de l'*Ecclesia* et la territorialisation des communautés, ces processus de transformation touchent l'ensemble des structures sociales et affectent donc aussi profondément les modes de domination, à toutes les échelles du pouvoir. Ainsi, alors que la territorialisation des principautés comtales et duciales s'opère progressivement au cours des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, comme en témoigne l'étude détaillée d'Éric van Torhoudt<sup>3</sup>, à partir du cas de la Normandie, c'est au tour des royautes de construire le territoire de

---

<sup>1</sup> L'expression est proposée par T. Zotz, « Présentation et bilan de l'historiographie allemande de l'espace » in *Constructions de l'espace au Moyen Âge* (Actes du 37<sup>e</sup> congrès de la SHMESP), Paris, Publication de la Sorbonne, 2007, p. 57-71 (p. 58).

<sup>2</sup> Pour ne citer que quelques uns des principaux travaux de cette tendance : A. Guerreau, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », in *L'État ou le Roi : les fondements de la modernité monarchique en France (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, N. Bulst, R. Descimon, A. Guerreau (dir.), Paris, MSH Éd., 1996, p. 85-10, et depuis : D. Méhu, *Paix et communauté autour de l'abbaye de Cluny (X<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècle)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2001 ; M. Lauwers, *La naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier (Collection historique), 2005 ; D. Iogna-Prat et E. Zadora-Rio, « Territoires paroissiaux et construction de l'espace vernaculaire », *Médiévales*, n°49, 2005, p. 5-10 ; D. Iogna-Prat, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge (v. 800-v. 1200)*, Paris, Le Seuil, 2006 ; M. Lauwers et L. Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval », in *Rome et la genèse de l'État moderne : une comparaison typologique*, J.-P. Genet (dir.), Rome, EFR, 2007, p. 115-171 ; *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (Ve-XIII<sup>e</sup> siècle)*, F. Mazel (dir.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

<sup>3</sup> Voir l'article de cet auteur dans ce volume.

projection de leur souveraineté. L'espace anglo-normand – et son extension « Plantagenêt » – constitue un observatoire privilégié pour comprendre comment les comportements politiques ont dû très tôt intégrer la donnée spatiale et résoudre « le problème » de sa maîtrise nécessaire, malgré les obstacles matériels et au-delà des contraintes naturelles, telles que la dangereuse traversée de la Manche.

La mobilité du pouvoir n'est cependant pas chose nouvelle. À l'époque carolingienne, cependant, la cour impériale se déplace dans un espace peu étendu, entre Rhin et Seine, ne dépassant pas 10% de la surface de l'empire<sup>4</sup>. La construction l'Empire carolingien s'est donc principalement opérée à partir de la formation d'un réseau de relations élitaires, structuré par les rencontres et dont l'objectif était d'orienter hiérarchiquement les liens vers la famille royale, au-delà des limites régionales<sup>5</sup>. À partir de l'époque féodale, avec l'effondrement de cette structure impériale et la dissémination des pouvoirs régaliens, l'exercice réel du pouvoir, c'est-à-dire du rapport de force qui permet de gouverner, ne s'étend plus au-delà d'un territoire capable d'être parcouru rapidement par la personne du prince. Ainsi, après 1066, même si le duc de Normandie hérite d'un royaume anglo-saxon bien organisé : les *shires*, les *hundreds*, les *wapentakes* quadrillent déjà le territoire anglais, l'amplification de la mobilité du prince n'en est pas moins nécessaire. En effet, à cette date, le rôle de l'itinérance dans la pratique du pouvoir s'est modifié, au point qu'elle est devenue un véritable mode de gouvernement. La fonction de ces itinérances était d'actualiser et de renforcer, par la présence du prince, les liens personnels et hiérarchiques sur lesquels reposait le pouvoir princier. À l'instar des empereurs ottoniens et de leur *Königsumritte*, les rois féodaux transportaient avec eux toutes leurs

---

<sup>4</sup> L. Jégou, « Les déplacements des "missi dominici", dans l'Empire carolingien (fin VIII<sup>e</sup> – fin IX<sup>e</sup> siècle) », in *Des sociétés en mouvement. Migration et mobilité au Moyen Âge* (Actes du 40<sup>e</sup> congrès de la SHMESP), Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 223-236, cite sur ce point : R. McKitterick, *Charlemagne. The formation of a European identity*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

<sup>5</sup> M. Gravel, *Distances, rencontres, communications. Réaliser l'Empire sous Charlemagne et Louis le Pieux*, Turnhout, Brepols, 2012.

fonctions ainsi que les représentations symboliques de leur pouvoir<sup>6</sup>. L'itinérance constituait ainsi une manière de prendre symboliquement et concrètement possession du territoire du *regnum* en s'identifiant, en chacun de ses lieux, au pouvoir central de la société. Ces déplacements étaient aussi adaptés à une organisation de l'espace fortement polarisée par des lieux de séjour dominants et centrée autour de la personne du roi faisant le lien entre chaque territoire.

L'analyse des itinéraires, mais aussi de l'ensemble des mécanismes qui permettent de les retracer, apparaît donc incontournable pour comprendre comment s'est construite concrètement et matériellement la forme de pouvoir territorialisé qu'est la souveraineté. Toutefois, si l'étude des pratiques de l'espace éclaire le mode de gouvernement itinérant de la royauté, comment envisager la manière dont les acteurs pensaient l'organisation politique de leur *regnum* ? Après avoir dressé la cartographie des itinéraires des roi-ducs anglo-normand et plantagenêt afin de saisir l'évolution des pratiques spatiales de gouvernement du milieu du XI<sup>e</sup> siècle au début du XIII<sup>e</sup> siècle, nous verrons dans quelle mesure il est possible d'envisager l'espace parcouru par les premiers Plantagenêt non pas uniquement comme un réseau de lieux de pouvoirs mais aussi comme un espace sur lequel ils ont pu projeter un projet politique et idéologique : autrement dit a-t-il existé à la fin du XII<sup>e</sup> siècle une conception impériale du pouvoir chez les Plantagenêt ?

## **1- L'itinérance royale et l'évolution des pratiques spatiales de gouvernement**

Au Moyen Âge, le roi se déplace avec son administration, son trésor, ses chartes, dont les datations et les localisations constituent le principal moyen de reconstituer les itinéraires royaux. La méthode cartographique des itinéraires royaux à partir des dates de lieu indiquées par les documents de la

---

<sup>6</sup> J. W. Bernhardt, *Itinerant Kingship and Royal Monasteries in Early Medieval Germany, c. 936-1075*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 45-46.

chancellerie pose cependant quelques problèmes. Tout d'abord, tous les actes ne comportent pas systématiquement une datation et un lieu d'émission : sur les 198 chartes de Guillaume le Roux, seules 75 (soit 38%) indiquent un lieu. Localiser l'émission des chartes est une pratique qui ne s'impose progressivement qu'à partir du règne de Richard Cœur-de-Lion. De plus, même à partir du moment où les chartes commencent à être datées et localisées plus systématiquement, les lieux mentionnés ne permettent pas de connaître la réalité des déplacements royaux : sous Henri II, par exemple, près de 90% des actes sont émis en Angleterre et en Normandie, or les sources narratives montrent que les séjours du roi en dehors de l'espace anglo-normand excédaient clairement 10% de son itinérance (voir *infra*). En outre, jusqu'à la toute fin du XII<sup>e</sup> siècle, les actes de chancellerie, lorsqu'ils sont datés et localisés, indiquent uniquement les centres urbains significatifs, là où réside la cour. Ils renvoient donc une image d'apparente fixité qui contraste fortement avec la mobilité pendulaire du roi. C'est à partir du règne de Jean que les actes pratiquement quotidiens de la chancellerie permettent véritablement de suivre le roi à la trace. Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les lieux des chartes n'indiquent donc pas toujours les lieux où se trouve le roi ! Par conséquent, les cartes d'itinéraire topographique à partir des dates de lieu offrent moins l'image de la mobilité réelle du roi que celle de ses pratiques administratives du pouvoir. En effet, ce qu'elles illustrent est sans doute davantage une transformation des usages de l'écrit dans les pratiques gouvernementales, qu'une augmentation de la mobilité royale. Ainsi, il serait erroné d'affirmer, à partir de la documentation, que Jean a été plus mobile que son père ou son frère, car la production et plus encore la conservation des documents qui nous permettent de mesurer cette mobilité ne cessent de croître d'un règne à l'autre. Mais ces deux phénomènes – l'usage plus intense de l'écrit et l'inscription spatiale des actes – sont en réalité étroitement corrélés.

La capacité du roi à gouverner en tout lieu constitue en effet un enjeu de plus en plus fondamental au cours de la période. Depuis le milieu du XI<sup>e</sup>

siècle, l'extension des distances parcourues – en admettant une certaine constance de la mobilité pendulaire du roi (partant chasser pendant plusieurs jours) – augmente, de fait, les déplacements royaux. Or cette nécessité d'aller toujours plus loin semble entrer en contradiction avec l'idée centralisation administrative. En réalité, c'est précisément parce que le pouvoir se centralise autour de la personne du roi, que celui-ci doit manifester son autorité dans tous les lieux du royaume. Pour pouvoir se sédentariser, la royauté doit d'abord développer une administration monarchique, ancrée territorialement et capable de se substituer institutionnellement à la personne royale. Ces processus plus tardifs sont bien connus mais insuffisamment articulés à la spatialisation du pouvoir féodal. L'évolution cartographique des itinéraires topographiques de Guillaume le Conquérant à Jean sans Terre permet néanmoins de s'en faire une idée plus précise.

La carte des itinéraires du premier roi normand d'Angleterre (fig. 1)<sup>7</sup> ne comporte que 39 entrées et 23 noms de lieu entre 1066 et 1087, les plus cités étant Winchester et Westminster (4 fois) devant Rouen et Caen (3 fois). Hormis un passage à York, on peut voir que ses déplacements ne dépassent guère, au nord, une ligne Londres – Gloucester et, au sud, la vallée de la Seine – Fécamp – Bayeux ce qui constitue un espace relativement restreint par rapport à l'étendue du royaume et du duché. La carte des itinéraires de Guillaume le Roux (fig. 2) comporte 117 entrées et 63 noms de lieu dont le plus fréquemment visité est Winchester (8 fois) juste devant Rouen et Windsor (7 fois) entre 1087 et 1100<sup>8</sup>. L'espace parcouru s'est un peu étendu au nord et au sud : outre ses incursions en Écosse, il fait plusieurs séjours au-delà de la ligne Londres – Gloucester et dans le sud de la Normandie. Les itinéraires royaux commencent à déborder l'espace central du pouvoir. Sur la carte des itinéraires d'Henri I<sup>er</sup> (fig. 3), l'espace parcouru n'est pas

<sup>7</sup> À partir de l'itinéraire établi par D. Bates dans les *Regesta Anglo-Normannorum. The acts of William 1066-1087*, D. Bates (dir.), Oxford, Clarendon Press, 1998, p. 76-84, notamment p. 78-82. La marge d'incertitude des déplacements du roi est assez forte, mais après 1072, Guillaume passe environ 80% de son temps en Normandie et en France.

<sup>8</sup> Itinéraire établi par F. Barlow, *William Rufus*, Yale University Press (Yale English Monarchs), 2000.

tellement plus étendu, mais paraît plus dense, un phénomène qui s'explique principalement par le nombre d'années de règne (tableau 1)<sup>9</sup>. Alors que Guillaume le Roux n'a régné que treize ans, Henri I<sup>er</sup> en comptabilise plus du double. Mais on assiste toujours à une augmentation progressive du nombre de données par an : la moyenne était à 2 pour Guillaume le Conquérant, puis elle est passée à un peu plus de 8 pour le règne de Guillaume le Roux et dépasse les 10 entrées par an pour le règne d'Henri I<sup>er</sup>. Mais cette moyenne gomme les disparités du règne. Stephanie Mooers Christelow fait en effet remarquer que le nombre de chartes par an semble augmenter en fonction de l'instabilité du pouvoir : par exemple, c'est en 1121 que le pic est atteint avec 90 chartes, juste après le naufrage de la Blanche Nef. C'est aussi le moment où la mobilité du roi commence à décroître et où les réformes institutionnelles telles que celles de l'Échiquier et de l'office de shérif lui permettent de gouverner plus efficacement, en dépassant le cadre de plus en plus obsolète des structures anglo-saxonnes<sup>10</sup>.

**Tableau 1: Les données des itinéraires royaux et leur formalisation statistique.**

	Nombre de données de l'itinéraire	Nombre d'années de règne	Moyenne d'entrées/an	Taille du carroyage	Nombre de voisins
Guillaume Ier	39	20	2	20	50
Guillaume II	117	14	8,35	20	30
Henri Ier	375	35	10,7	20	23
Étienne	239	19	12,5	20	20
Henri II	685	35	19,5	20	13
Richard	275	10	27,5	20	9
Jean	2256	18	125	20	2

<sup>9</sup> S. Mooers Christelow, « A Moveable Feast? Itineration and Centralization of Government under Henry I », *Albion : A Quarterly journal concerned with British Studies*, t. XXVIII, n°2, 1996, p. 187-228 ; l'auteur reprend les données de H. W. C. Davis, C. Johnson et H. A. Cronin dans le volume 1 des *Regesta*, en le complétant à l'aide de celui publié par William Farrer dans W. Farrer, « An outline itinerary of King Henri the first », *English Historical Review*, t. XXXIV, n°135/6, 1919, p. 303-382 ; p. 505-579 ; et d'autres sources qu'elle cite en note 5 de son article.

<sup>10</sup> C. W. Hollister, J. Baldwin, « The Rise of Administrative Kingship: Henry I and Philip Augustus », *American Historical Review*, 83, 1978, p. 867-905 ; W. L. Warren, « The Myth of Norman Administrative Efficiency: The Prothero Lecture », *Transactions of the Royal Historical Society*, fifth series, t. XXXIV, 1984, p. 113-132. On se reportera également l'article de Mark Hagger dans le présent volume.

Pour ce qui concerne le règne d'Étienne de Blois (fig.4), au total 239 entrées sont enregistrées et 118 lieux, dont le plus fréquenté est Londres avec 23 occurrences, loin devant Oxford (12) Cantorbéry et Worcester (9)<sup>11</sup>. L'espace normand est atrophié à cause des années de guerre civile. Étienne ne remet plus les pieds en Normandie après 1137. En Angleterre, au contraire, le Sussex et la marche galloise qui sont dominés par les partisans de Mathilde, sont investis par Étienne qui, dès qu'il le peut, émet un acte, pour y affirmer son autorité<sup>12</sup>. Mais c'est surtout la domination importante de Londres qui suggère que les transformations administratives de la monarchie se sont encore accentuées.

La cartographie des itinéraires d'Henri II à partir des dates de lieu telle qu'elle a été réalisée par Thomas K. Keefe (fig. 5) permet de s'apercevoir que si l'espace continental s'élargit au sud, avec l'union du comté d'Anjou et du duché d'Aquitaine à l'héritage anglo-normand, l'espace anglais, quant à lui, ne s'est pas particulièrement étendu, mais la densification administrative s'est encore accentuée : plus de 70 occurrences sont enregistrées pour Londres<sup>13</sup>. En revanche, aucun n'acte n'a été conservé ou enregistré au sud de Poitiers, signalant vraisemblablement une rupture – plus qu'une absence – dans les pratiques administratives du roi en Aquitaine<sup>14</sup>. En effet, les sources littéraires montrent que l'espace parcouru par Henri II était en réalité bien plus étendu que ne le montrent les chartes. Judith Everard a réalisé un

---

<sup>11</sup> *Regesta Regum Anglo-Normanorum, III. Regesta regis Stephani ac Mathildis Imperatricis ac Gaufridi et Henrici Ducum Normannorum 1135-1154*, H. A. Cronne et R.H.C. Davis (éd., en continuation de H.W.C. Davis), Oxford, Clarendon Press, 1968 ; complétées pour ce qui concerne l'année 1137 en Normandie par Robert Helmerichs, dans R. Helmerichs, « King Stephen's Norman Itinerary, 1137 », *Haskins Society Journal*, t. V, 1993, p. 89-97.

<sup>12</sup> C'est le cas de Malmesbury par exemple, tenu par une garnison royale, où Étienne émet quatre actes entre 1138 et 1145.

<sup>13</sup> T. K. Keefe, « Place-Date distribution of royal charters and the historical geography of patronage strategies at the court of King Henry II Plantagenet », *Haskins Society Journal*, t. II, 1990, p. 179-188.

<sup>14</sup> F. Boutouille, *Le duc et la société. Pouvoirs et groupes sociaux dans la Gascogne bordelaise au XII<sup>e</sup> siècle (1075-1199)*, Bordeaux, Ausonius (Scripta Mediaevalia ; 14), 2007, p. 225-27, 244. Voir notamment le rôle d'Aliénor d'Aquitaine dans cet espace. M. Hivergneaux, « Queen Eleanor and Aquitaine, 1137-1189 », in *Eleanor of Aquitaine. Lord and Lady*, B. Wheeler, et J. C. Parsons (dir.), Basingstoke, Palgrave, 2002, p. 55-76 ; M. Hivergneaux, « Aliénor d'Aquitaine: le pouvoir d'une femme à la lumière de ses chartes (1152-1204) », in *La cour Plantagenêt, 1154-1204*, p. 63-87.



itinéraire d'Henri II à partir des sources narratives, particulièrement abondantes en cette seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup> (fig. 6). Il permet de voir l'écart entre les déplacements réels de la cour et la géographie des dates de lieu dont on peut penser avec Thomas K. Keefe qu'elle renseigne davantage le patronage royal que la mobilité du roi. C'est en effet dans certains lieux de pouvoir, connus pour être souvent fréquentés par le roi, de manière récurrente et régulière, que se rendaient les personnes cherchant à obtenir du roi des chartes de donation ou de confirmation de leurs biens. Ainsi, depuis Guillaume le Conquérant, les cours solennelles étaient fixées selon un calendrier défini, inspiré des coutumes anglo-saxonnes : Noël à Gloucester, Pâques à Winchester et Pentecôte à Westminster<sup>16</sup>. En assimilant les pratiques cérémonielles et consultatives de la royauté à un devoir religieux, ces cours renforçaient l'autorité symbolique du roi tout en investissant les lieux du pouvoir ecclésiastique<sup>17</sup>. Mais la guerre civile brisa la continuité de cette tradition : les assemblées royales étant de plus en plus dépeuplées, elles perdirent de leur éclat et les contraintes trop importantes qu'elles imposaient aboutirent à leur abandon<sup>18</sup>. En effet, avec l'extension des domaines sous les Plantagenêt, de tels rendez-vous devinrent de plus en plus chimériques. En outre, avec l'affirmation du principe dynastique, la représentation cérémonielle de l'autorité sacrée du roi devenait de moins en moins nécessaire<sup>19</sup>. L'abandon de ces cours solennelles qui étaient également l'occasion d'un cérémonial du port de la couronne, s'accompagna néanmoins d'un nouveau type de mise

---

<sup>15</sup> Cet itinéraire sera publié dans *The Acta of the Plantagenêts 1154-1204*, N. Vincent, J. A. Everard et J. C. Holt (dir.), Oxford, Oxford University Press, à paraître.

<sup>16</sup> M. Biddle, « Seasonal festivals and residence: Winchester, Westminster and Gloucester in the tenth to twelfth centuries », *Anglo-Norman Studies*, t.VIII, Woodbridge, the Boydell Press, 1986, p. 51-72, qui cite la version E de l'*Anglo-Saxon Chronicle*.

<sup>17</sup> Guillaume de Malmesbury, *De gestis regum Anglorum, libri quinque et historiae novellae, libri tres*, W. Stubbs (éd.), Cambridge, Cambridge University Press, 1889 [2012], p. 335.

<sup>18</sup> Raoul de Diceto, *Opera historica : The Historical works of Master Ralph de Diceto dean of London*, Vaduz (Liecht), Kraus Reprint, (Rerum Britannicarum medii aevi scriptores, 68), 1965 [1876], I, p. 302: *Nec ulterius coronatus est voventes Deo, quod numquam in vita sua de caetero coronerentur.*

<sup>19</sup> Percy Schramm rappelle d'ailleurs que le port de la couronne est également abandonné en France à la même époque. P. E. Schramm, *A History of the English Coronation*, Oxford, Clarendon Press, 1937, p. 58.

en scène de la personne du roi, s'inspirant de la théorie de la Majesté royale<sup>20</sup>.

Il y a donc deux géographies des itinéraires royaux : celle de la cour, à vocation administrative et celle du roi, à vocation militaire et cynégétique. Ce n'est pas avant le règne de Jean, avec le changement des pratiques administratives opéré en 1199 par Hubert Walter, que ces deux géographies finissent par se rejoindre, accentuant la centralisation du pouvoir autour de la personne royale (voir *infra*). Toutefois, les mobiles de l'itinérance royale ne se confondent pas pour autant avec ceux de son administration. Le roi continue de se déplacer avant tout pour contrôler militairement son territoire et le marquer des signes de sa domination. Les longs séjours en Normandie des rois anglais s'expliquent principalement par les opérations militaires et la nécessité de tenir un duché où les cadres administratifs ne permettent pas une absence trop prolongée du pouvoir. Orderic Vital et Guillaume de Malmesbury racontent ainsi avec longueur les batailles, les traités, les négociations qui constituaient l'essentiel, selon eux, des pratiques royales. Celles-ci sont d'ailleurs justifiées par la fonction spécifique du roi à se poser comme le garant de l'ordre public<sup>21</sup>. Mais il ne faut pas surestimer ces narrations qui avaient une dimension de propagande importante. De même qu'il ne faut pas non plus considérer que les pratiques administratives de la monarchie étaient structurantes de leur itinérance : elles en étaient davantage le reflet que le fondement. L'itinéraire de Richard Cœur-de-Lion, malgré la temporalité chaotique de son règne, illustre bien les transformations de cette tendance (fig. 7)<sup>22</sup>. L'absence du roi, d'abord en croisade puis en captivité, entre le début de l'année 1190 et celui de l'année 1194 et à sa longue

---

<sup>20</sup> R. V. Turner, « King John's concept of royal authority », *History of Political Thought*, t. XVII, n°2, 1996, p. 157-178.

<sup>21</sup> Orderic Vital, *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, M. Chibnall (éd. et trad.), Oxford, Oxford University press, 6 vol., 1969-1980, IV, p.42 : Guillaume revendique son action comme le service laborieux de l'utilité publique (« *publicis utilitatibus laboriose deservivi* »).

<sup>22</sup> L. Landon, *The Itinerary of King Richard I, with studies on certain matters of interest connected with his reign*, Lincoln, The Pipe Roll Society & J.W. Ruddock, 1935. Cet itinéraire a été établi à partir de sources diverses combinant l'apport des chartes et des sources littéraires. J. Gillingham en a proposé un ajout rectificatif à partir de la chronique de Bernard Itier dans « The Unromantic death of Richard I », *Speculum*, t. LIV, n°1, 1979, p. 18-41.

mobilisation sur le front de la Seine au cours de la guerre qui l'oppose à Philippe Auguste crée un véritable hiatus, réduisant considérablement l'étendue de ses pratiques spatiales. La défense de la Normandie est, en effet, au cœur des enjeux politiques et militaires de son règne. Or cette relative stabilité géographique n'est sans doute pas étrangère au renforcement du processus de centralisation administrative : le roi doit gouverner l'ensemble de son empire depuis la vallée de la Seine. Il a donc besoin de représentants plus nombreux pour administrer les affaires du royaume : le développement d'un gouvernement par l'écrit accompagne donc aussi les nécessités militaires du roi. De fait, le nombre d'entrées par année de règne fait un bond significatif : on passe de 7,5 entrées par an (itinéraire d'Henri II par J. Everard) à 15 entrées par an pour Richard. La vallée de la Seine, lieu des conflits qui opposent Richard au Capétien, apparaît comme le nouveau centre du pouvoir, que domine la forteresse de Château Gaillard. Les allers-retours entre les Andelys et la résidence de Lyons-la-Forêt montrent également que les impératifs cynégétiques restent toujours présents.

L'essor de la production diplomatique et sa conservation se poursuivent sous le règne de Jean (où l'on enregistre 33 entrées par an)<sup>23</sup>. Mais celui-ci reprend le chemin de l'itinérance : la carte topographique de ses itinéraires (fig. 8) témoigne, par son illisibilité, des nouveaux rapports entre pouvoir et territoire qui se dessinent dans la dernière décennie du XII<sup>e</sup> siècle. Selon Nicholas Vincent, ce que rend apparent l'itinéraire de Jean résulte non seulement d'une augmentation significative des actes émis, mais également d'un changement de pratiques des clercs de chancellerie qui ne restent plus dans les principaux centres résidentiels de la région, mais accompagnent le roi dans tous ses déplacements<sup>24</sup>. Désormais le roi gouverne

---

<sup>23</sup> Publiés pour la première fois par T. D. Hardy dans l'introduction des *Rotuli litterarum patentium in Turri Londinensis asservati*, Londres, Public Records, 1835.

<sup>24</sup> N. Vincent, « Why 1199? Bureaucracy and enrolment under John and his contemporaries », in *English Government in the Thirteenth Century*, A. Jobson (dir.), Woodbridge, The Boydell Press, 2004, p. 18-48 ; N. Vincent, « Les Normands de l'entourage d'Henri II Plantagenêt », in *Angleterre et Normandie au Moyen Âge* (Actes du Colloque de Cerisy-la-Salle, 4-7 octobre 2001), P. Bouet et V. Gazeau (dir.), Caen, Publications du CRAHM, 2003, p. 75-88.

partout en tout lieu, dans ses palais et ses loges de chasse, il n'y a plus de lieux réservés à l'exercice du pouvoir, car tout endroit dans lequel le roi se trouve est potentiellement un lieu dans lequel s'exerce son pouvoir de commandement. Si le poids symbolique des fonctions capitales et régaliennes n'est plus figé dans des lieux spécifiques, certains d'entre eux restent toutefois davantage appropriés à l'exercice du pouvoir, parce qu'ils abritent des fonctions administratives (l'Échiquier à Westminster, le Trésor à Londres, etc.) ou parce que le roi peut y résider avec sa cour de plus en plus nombreuse : en s'y rendant plus souvent, il réactualise, par sa présence, leur fonction symbolique traditionnelle.

Des historiens qui ont discuté ces itinéraires, comme John E. A. Jolliffe et John Le Patourel, ont généralement mis en avant le caractère rationnel de la mobilité royale essentiellement liée à des contraintes économiques (puiser dans les ressources des domaines royaux) et à des nécessités politiques (être visible partout), mais dans un article récent, Stephen Church a cherché à montrer que les itinéraires étaient en réalité très aléatoires et que les planifications ne pouvaient pas se faire beaucoup à l'avance<sup>25</sup>. Toutefois, si les déplacements royaux suivaient une progression relativement désordonnée au jour le jour, le choix des espaces parcourus n'était pas le simple fruit du hasard. D'abord parce que le roi devait être accessible à ses sujets et donc être aussi là où on l'attendait<sup>26</sup>. Certains rendez-vous étaient ainsi longtemps annoncés à l'avance. Mais aussi parce que, au-delà du côté erratique des déplacements quotidiens, la fréquentation différenciée des lieux de l'empire comportait malgré tout une certaine représentation politique de l'espace dominé, même si celle-ci n'était ni préconçue ni même planifiée.

---

<sup>25</sup> S. Church, « Some Aspects of the Royal Itinerary in the Twelfth Century », in *Thirteenth Century England: (Proceedings of the Gregynog Conference, 2005)*, P. Schofield, J. E. Burton, B. K. U. Weiler (dir.), t. XI, Woodbridge, The Boydell Press, 2007, p. 31-45.

<sup>26</sup> S. Airlie, « The Palace of Memory: the Carolingian Court as Political Centre », *Power and its Problems in Carolingian Europe*, Farnham, Ashgate (Variorum), 2012, ch. VII.

## 2- La mobilité du roi : un révélateur des représentations de l'espace politique ?

*Propositions méthodologiques et applications cartographiques.*

Changer de perspective et produire un dépaysement est souvent une opération intellectuelle féconde pour mettre en avant des phénomènes jusque-là minorés ou bien passés inaperçus, masqués par une catégorisation souvent inadaptée à la réalité médiévale. Ainsi pour décrire des représentations ou « le vécu » d'un espace, et introduire une dimension temporelle et mémorielle relative aux acteurs, il est intéressant de se tourner vers les outils des autres sciences sociales. En géographie, il existe des outils cartographiques qui permettent d'adapter la forme de la carte « à la réalité perçue »<sup>27</sup> par les acteurs en mettant en valeur l'éloignement ou la proximité/familiarité de certains espaces. Il s'agit des cartes en anamorphose, que l'on connaît bien lorsqu'il s'agit d'illustrer la distorsion entre l'espace et le temps qu'ont introduit les trains à grande vitesse, par exemple, dans nos sociétés contemporaines. Le principe de la carte en anamorphose est « la transformation d'un contour selon un principe défini », c'est-à-dire une modification volontaire de la géométrie « en vue de faire passer un message relatif à un phénomène géographique quantifié »<sup>28</sup>. Cette modification consiste ainsi à transcrire une variable descriptive des lieux en une variable déformant ces lieux. Jean-Claude Denain et Patrice Langlois définissent ainsi deux types d'anamorphoses possibles : les anamorphoses vectorielles (type TGV) et les anamorphoses scalaires qui permettent de cartographier un phénomène (ici la mobilité du roi) en transposant à un centre de zones – établi arbitrairement par le carroyage de l'espace représenté – les données initialement associées à des pôles, en l'occurrence les sites fréquentés par le roi. « Cette déformation repose sur la dilation ou la contraction de la surface de la zone au voisinage d'un pôle en fonction de la

<sup>27</sup> P. Langlois et J.-C. Denain, « Cartographie en anamorphose », *Mappemonde*, t. XLIX, n°1, 1998, p. 16-19 (en ligne sur : <http://www.cybergegeo.eu/index129.html>).

<sup>28</sup> *Ibid.*, qui cite R. Brunet, R. Ferras et H. Théry (dir.), *Les Mots de la Géographie. Dictionnaire critique*, Paris, Reclus/ La documentation française, 1992.

valeur qui lui est attribuée »<sup>29</sup>. À partir du principe selon lequel plus un pôle a été fréquenté par le roi, plus il a de la valeur, des anamorphoses des itinéraires royaux ont été élaborées en se fondant sur les données du tableau 1<sup>30</sup>. La transformation de la représentation topographique des itinéraires en une représentation scalaire a un objectif essentiellement méthodologique, à vocation heuristique. En effet l'anamorphose est une métaphore spatiale et non une représentation de la réalité. Il faut donc l'interpréter non pas pour traduire une réalité de terrain mais seulement dans le but d'attirer l'attention sur un phénomène : ce sont des cartes de communication dans lesquelles la forme du message et sa puissance expressive sont essentielles. Comment alors, la distorsion des cartes obtenues permet-elle de faire le lien entre une forme d'occupation spatiale et des représentations politiques ?

L'anamorphose doit être interprétée en tenant compte des changements de taille, de forme et de position des points initiaux. En effet, l'anamorphose peut faire apparaître des lieux géographiquement distincts sur un même point, si ces lieux ont une très forte valeur. Ces chevauchements contribuent à rendre difficile la lecture de ces cartes notamment parce qu'ils introduisent une confusion géométrique et une déstructuration topologique.

---

<sup>29</sup> P. Langlois et J.-C. Denain, art. cit., p. 16-19.

<sup>30</sup> L'objectif était de produire des cartes comparables alors même que les données initiales étaient très hétérogènes. Pour cela, l'espace parcouru par les rois a été projeté sur un carroyage ponctuel de 20 points (un chiffre arbitraire choisi par ce qu'il permettait une bonne lisibilité d'ensemble). La nécessité d'un carroyage s'explique par le choix de ne pas utiliser les limites des juridictions administratives (*shires*, vicomtés) qui ne peuvent être encore nettement fixées. Ce carroyage – simulant donc des surfaces intermédiaires arbitraires - a constitué l'invariant de ces cartes, tandis que le nombre de voisins a constitué la variable d'ajustement par rapport au nombre de données par année de règne. En effet, la déformation reposant sur une dilatation ou contraction de la surface au voisinage d'un pôle en fonction de la valeur qui lui est attribuée, c'est le nombre de voisins d'un carreau qui a constitué la variable associée à la moyenne d'entrées par an. La distribution s'effectue alors en fonction du semis de points initial. L'algorithme de déformation utilisé par le logiciel est celui décrit par J.A. Dougenik N.R. Chrisman and D.R. Niemeyer, « An algorithm to construct continuous area cartograms », *Professional Geographer*, 37, 1, 1985, 75-81. Ainsi la force exercée sur un point est la résultante des forces exercées par chacun des polygones sur le point. Un polygone dont la surface doit augmenter, va repousser les points proches de lui, et s'il doit se réduire il va les attirer. Les calculs intègrent des corrections pour limiter les aberrations topologiques. Les polygones hachurés indiquent les « erreurs », c'est-à-dire qu'ils ne sont pas déformés proportionnellement : ils sont représentés trop grands par rapport à ce qu'ils devraient être.

Ainsi pour lire l'anamorphose des itinéraires d'Henri I<sup>er</sup> (fig. 9), par exemple, il faut observer les déformations liées au resserrement/agrandissement du carroyage qui indiquent les zones de forte/faible polarité : plus les points se chevauchent, plus ils ont de valeur, et plus le carroyage est distendu, moins il y a de pôle à forte valeur. Ainsi, on peut observer que l'espace dominé par Henri I<sup>er</sup> se caractérise par une forte bipolarité représentée par les grands espaces de part et d'autre de la Manche. Le carroyage, extrêmement rétréci au nord-ouest, s'explique par la forte centralité des pôles du sud-est de l'Angleterre<sup>31</sup>. On voit apparaître, plus clairement que sur la carte topographique (fig.3), des pôles (autour d'Oxford et de Northampton) et des espaces secondaires comme les marches galloises méridionales et le Lincolnshire. Les deux principaux pôles de la carte apparaissent relativement bien articulés, ce qui suggère que la Manche est traversée soit par l'axe Douvres–Dieppe soit par Southampton, sans port normand nettement privilégié. D'une certaine manière, cette carte reflète donc plutôt bien la centralisation administrative dédoublée de chaque côté de la Manche, rappelant qu'Henri I<sup>er</sup> ne concevait pas en effet l'unicité d'un *regnum* anglo-normand, mais bien l'existence de deux entités politiques et administratives distinctes à l'unité desquelles contribuait sa personne<sup>32</sup>.

Sur la carte d'Étienne (fig. 10), l'espace anglais s'est ouvert vers le nord et vers l'ouest, ce qui tend à montrer une plus forte mobilité. La diagonale Londres – Oxford – Worcester, visible sur la carte topographique (fig. 4), laisse place à une représentation de l'espace marquée par deux espaces centraux (axe sud-est/nord-ouest et au sud-ouest) assez clairement séparés, et bordés à l'est et à l'ouest d'espaces secondaires, moins densément occupés (marches galloises et Yorkshire). La Normandie étant peu à peu reconquise par Geoffroy Plantagenêt, elle devient de fait un territoire lointain pour Étienne. Cet éloignement apparaît sur la carte par un resserrement du

---

<sup>31</sup> Les itinéraires de Guillaume le Conquérant et Guillaume le Roux ont été laissés de côté, car ils comportent trop peu de données pour que les résultats soient significatifs.

<sup>32</sup> D. Bates, « England and Normandy after 1066 », *The English Historical Review*, t. CIV, n°413, 1989, p. 851-880 ; J. A. Green, « Unity and Disunity in the Anglo-Norman State », *Historical Research*, t. LXII, n°148, 1989, p. 115-134.

carroriage autour de l'espace normand, suggérant également que la Manche constitue désormais un réel obstacle. Cependant tous ces espaces, dominés par le parti angevin durant la guerre civile, étaient au cœur des inquiétudes politiques du roi<sup>33</sup>.

La carte d'Henri II est quant à elle beaucoup plus complexe (fig. 11). L'espace s'est étendu au Sud avec la formation de l'Empire des Plantagenêt et à l'ouest avec la conquête du sud du Pays de Galles et de l'Irlande. À l'échelle de cet empire, la Manche a presque disparu, elle se traverse désormais principalement par le Cotentin. La densité de certaines régions particulièrement fréquentées étire la carte en certains endroits.—Ainsi les principaux pôles de l'empire apparaissent relativement séparés les uns des autres, tandis que les espaces de marges, très peu fréquentés, ramassent l'espace sur la carte. On peut voir aussi qu'en Normandie, la vallée de la Seine et la Normandie centrale constituent deux espaces séparés par la vallée de la Risle, fief des Meulan-Beaumont, presque jamais visitée ! L'espace anglais apparaît parcouru de manière plus homogène, même s'il existe des sortes d'enclaves (espaces rayés)<sup>34</sup> correspondant aux *rapes* du Sussex et aux grands honneurs des Midlands et du Yorkshire. Cette image, qui rend compte d'un vaste espace parcouru, rejoint d'une certaine manière l'idée de John E. A. Jolliffe selon laquelle, le gouvernement d'Henri II était « un gouvernement des routes et des bas-côtés » (*government of the roads and roadsides*)<sup>35</sup>, l'empire possédant moins de villes capitales que des routes royales (*King's Highways*). Mais alors que l'empire d'Henri II apparaît relativement homogène, ce n'est pas vraiment le cas de l'empire de Richard Cœur-de-Lion, qui frappe avant tout par son aspect centralisé (fig. 12). L'énorme vide central n'est que le résultat de la concentration extrême de la présence du roi autour de Rouen et Château Gaillard. L'Aquitaine apparaît lointaine, et l'Angleterre du nord et de l'est semble inexistante. L'empire de

<sup>33</sup> D. Crouch, *The Reign of King Stephen, 1135-1154*, Harlow, Pearson Education, 2000.

<sup>34</sup> Les espaces rayés sur les cartes indiquent que le resserrement n'a pas pu se faire proportionnellement, que l'espace du carroyage devrait être plus ou moins distendu.

<sup>35</sup> J. E. A. Jolliffe, *Angevin Kingship*, Londres, Black, 1963, p. 140, reprise également par J. Gillingham, *The Angevin Empire*, Londres, E. Arnold, 1984, p. 54.



Jean est plus disproportionné, en partie à cause de la perte de la Normandie dès 1204 (fig. 13), mais aussi pour des raisons plus complexes, à cause d'une présence relativement hétérogène selon les espaces-: certains sont saturés, comme le Wessex dans lequel Jean aimait particulièrement chasser et qui déborde au sud sur la carte, alors que d'autres sont vides, comme la Bretagne qui décentre la carte vers l'est sur le continent. L'Angleterre paraît globalement densément parcourue- La concentration de la présence royale sur le continent se localise dans la vallée de la Seine et en Poitou que Jean a parcouru durant ses campagnes de 1206 et 1214, mais représente finalement un espace peu parcouru sur l'ensemble du règne.

Cette lecture cartographique au premier degré permet de renseigner les espaces les plus densément occupés dans un continuum spatial. Mais l'occupation du territoire s'inscrit également dans le temps, par l'affirmation d'une autorité légitime et donc peu contestée. En mettant en relation les formes d'occupation spatiale avec les constructions mémorielles et spirituelles, il est possible de formuler plusieurs hypothèses d'interprétation des stratégies mises en œuvre par les Plantagenêt pour ancrer territorialement leur autorité royale, par son envergure morale et spirituelle<sup>36</sup>.

#### *Itinéraires, constructions territoriales et stratégies identitaires des Plantagenêt*

La carte en anamorphose des itinéraires d'Henri II donne l'image d'un espace relativement cohérent dont la dimension multipolaire transparait à travers la relative proximité des marches vis-à-vis des différents centres. En réalité, l'empire dont hérite Henri II et qu'il contribue à étendre était profondément hétérogène, mais ses efforts constants pour assurer sa continuité territoriale transparaissent d'une certaine manière dans cette carte, qui suggère assez bien la conception qu'Henri II se faisait de son empire : un espace multiterritorial cohérent bien que « polycratique ». Mais tandis que Martin Aurell emprunte cet adjectif à Jean de Salisbury pour justifier l'idée que cet empire n'était qu'une « union factice et temporaire de

---

<sup>36</sup> C. M. Waters, « Power and authority », in *A Companion to Middle English Hagiography*, S. Salih (dir.), Woodbridge, The Boydell Press, 2006, p. 70-86.

principautés autonomes »<sup>37</sup>, il me semble que l'espace vécu par Henri II – dont la carte en anamorphose constitue une forme de représentation – était en réalité plus structuré par l'idée qu'il existait malgré tout une organisation impériale, forgée à travers de multiples stratégies, à commencer par le plan de succession qu'il organise dans les années 1160. Selon ce plan, l'espace anglo-normand devait constituer l'héritage de l'aîné, Henri le Jeune, qui devait, en outre, recevoir l'hommage de ses frères : Geoffroy pour la Bretagne et Richard pour l'Aquitaine. Ainsi la cohésion de cet espace était assurée par des principes d'organisation successorale, fondés partiellement sur la primogéniture et sur les liens de fidélité féodo-vassaliques<sup>38</sup>.

Cette représentation de l'empire peut également de lire dans les stratégies d'ancrage local de la sacralité de son pouvoir. Depuis le haut Moyen Âge, l'association d'une parentèle ou d'une dynastie à un saint et à ses reliques était une pratique courante visant à créer une communauté mémorielle sous la tutelle d'un saint fondateur et de la famille des principaux donateurs et ainsi renforcer l'autorité spirituelle de ses patrons<sup>39</sup>. De plus, la création de relations spécifiques avec le culte d'un saint localement implanté permettait d'absorber le territoire du saint, dont l'aire d'extension accompagnait généralement la diffusion de ses reliques et de son culte. Ainsi, en s'associant à des saints locaux, dans chacune de ses principautés et en patronnant différents cultes, Henri II mettait en scène une autorité, royale en Angleterre, ducale en Normandie, en Aquitaine ou en Bretagne<sup>40</sup>. En

<sup>37</sup> M. Aurell, *L'empire des Plantagenêt : 1154-1224*, Paris, Perrin, 2004, p. 12.

<sup>38</sup> J. C. Holt, « The end of the Anglo-Norman realm », *Proceeding of the British Academy*, 61, 1975, p. 223-265.

<sup>39</sup> Pratique courante depuis le haut Moyen Âge : voir : M. Lauwers, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge, diocèse de Liège, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Beauchesne (Théologie historique ; 103), 1997, p. 114-117 ; E. Magnani Soares-Christen, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu X<sup>e</sup>-début XII<sup>e</sup> siècle*, Munster, Lit-Verlag, (Vita regularis ; 10), 1999 ; E. Bozoky, « Le culte des saints et des reliques dans la politique des premiers rois Plantagenêt », in *La cour Plantagenêt, 1154-1204* (Actes du colloque de Thouars, 30 avril-2 mai 1999), M. Aurell (dir.), Poitiers, CESCUM (« Civilisation médiévale »), 2000, p. 227-291.

<sup>40</sup> L'instrumentalisation des reliques par les ducs normands n'est pas nouvelle, elle a même constitué l'un des principaux instruments de territorialisation du pouvoir princier aux siècles précédents. L. Trân-Duc, « Les princes normands et les reliques (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles). Contribution du culte des saints à la formation territoriale et identitaire d'une principauté »,

1161, il patronne la canonisation du roi anglo-saxon Édouard le Confesseur – que les moines de Westminster préparaient depuis longtemps sous l'égide d'Osbert de Clare – et la translation de ses reliques<sup>41</sup>. En parvenant à faire aboutir une entreprise qu'Étienne et Henri de Blois avaient échafaudée sans succès, Henri II renforçait ainsi le charisme de son ascendance royale et confortait la nature sacrée de la monarchie<sup>42</sup>. En outre, selon Ælred de Rievaulx, la translation de 1161 faisait également d'Henri II la pierre angulaire de la fusion des peuples normands et anglais, reliant l'Angleterre à la Chrétienté occidentale<sup>43</sup>. Mais selon Bernhard Scholz, reprenant une expression de Charles Homer Haskins, parce qu'il n'était ni normand, ni anglais, mais « cosmopolite »<sup>44</sup>, Henri II n'aurait pas eu d'intérêt authentique pour le culte de son prédécesseur à l'inverse de ce que sera la piété de son petit-fils Henri III. En réalité, il faut inverser la proposition : c'est précisément parce qu'Henri II était « cosmopolite » qu'il avait intérêt à favoriser différents cultes, et non pas un seul exclusivement, afin de renforcer son autorité qui était royale en Angleterre, mais ducale en Normandie et en Aquitaine. En effet, cette canonisation ne saurait être comprise séparément de l'intérêt qu'Henri II porta également à l'élévation des restes des premiers ducs de Normandie à Fécamp, en 1162, ainsi qu'à la canonisation d'Étienne de Muret, le fondateur de Grandmont en 1189 et aux reliques du saint breton Pétrroc en 1177<sup>45</sup>.

---

*Reliques et sainteté dans l'espace médiéval*, J.-L. Deuffic (dir.), Turnhout, Brépols, 2006 (Pecia. Ressources en médiévistique, 8-11), p. 525-561.

<sup>41</sup> B. W. Scholz, « The canonization of Edward the Confessor », *Speculum*, t. XXXVI, n°1, 1961, p. 38-60 ; H. M. Thomas, *The English and the Normans. Ethnic Hostility, Assimilation and Identity, 1066-c. 12*, Oxford, Oxford University Press, 2003 p. 83-92 ; S. Waugh, « Histoire, hagiographie et le souverain idéal à la cour des Plantagenêt », in *Plantagenêts et Capétiens: Confrontations et Héritage* (Actes du colloque de Poitiers et Fontevraud, 13-15 mai 2004), M. Aurell et N.-Y. Tonnerre (dir.), Turnhout, Brépols, 2006, p. 429-446.

<sup>42</sup> La filiation entre les deux rois est également renforcée par le pouvoir thaumaturge qu'ils détenaient. P. E. Schramm, *A History of the English Coronation*, Oxford, The Clarendon Press, 1937.

<sup>43</sup> H. M. Thomas, *The English and the Normans...*, p. 83-92.

<sup>44</sup> C. H. Haskins, *Norman Institutions*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1918, p. 156, repris par B. W. Scholtz, « The canonization... », p. 38-60.

<sup>45</sup> F. Madeline, *La politique de construction...*, p. 421-431. N. Vincent, *The Holy Blood: King Henry III and the Westminster Blood Relics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 148 et suiv. ; E. M. Hallam, « Henry II, Richard I and the order of Grandmont », *Journal of*

La remise en cause par Richard de cette conception impériale fragmentée se manifesta très rapidement. D'abord par son refus de prêter l'hommage à son frère aîné, en raison de l'alliance mystique qu'il avait conclu avec sainte Valérie, protomartyr d'Aquitaine. Par l'anneau qu'il reçut lors de la cérémonie d'investiture ducale, vers 1170, il était en effet considéré symboliquement comme personnellement lié à la sainte<sup>46</sup>. Puis en 1189, à la mort de son père, il refusa de donner l'Aquitaine à son frère Jean, captant ainsi tout l'héritage paternel<sup>47</sup>. Plutôt que de voir l'accession de Richard comme la manifestation de son « avidité » au pouvoir, on pourrait tout aussi bien la considérer comme une conséquence de la construction sacrale et mémorielle, mise en place par Henri II, vis-à-vis de chacun des territoires de son empire. Richard choisit cependant de rompre avec la stratégie paternelle, visant à multiplier les patronages spirituels, en promouvant un saint plus œcuménique dont le culte associé à sa personne, pouvait être vénéré dans tous les territoires de l'empire. Pour cela, il reprit la figure mythique du roi Arthur, dont la légende connaissait alors un franc succès depuis les années 1130, à la suite de la rédaction de l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth et grâce au dynamisme littéraire de la légende largement impulsé par le mécénat d'Henri II. Toutefois, c'est sous le règne de Richard que fut opérée la transformation de cette figure mythique en un culte. En effet, pour pouvoir s'approprier la légende du retour du guerrier, il fallait d'abord la tuer. Or c'est exactement ce qui se produisit lorsque les reliques d'Arthur et

---

*Medieval History*, t. I, n°2, 1975, p. 165-186 ; J Martin et L. E. M. Walker, « At the feet of St Stephen Muret : Henri II and the order of Grandmont revivendus », *Journal of Medieval History*, t. XVI, 1990, p. 1-12 ; S. E. Jones, « The Twelfth-Century reliefs from Fécamp : new evidence for their dating and original purpose », *Journal of the British Archaeological Association*, n°138, 1985, p. 79-88 ; A. Renoux, *Fécamp, du palais ducal au palais de Dieu : bilan historique et archéologique des recherches menées sur le site du château des ducs de Normandie IIe siècle A.C.-XVIII<sup>e</sup> siècle P.C.*, Paris, CNRS Éditions, 1991, p. 496-98 ; K. Jankulak, *The Medieval Cult of St Petroc*, Woodbridge, The Boydell Press, 2000, p. 153 sqq.

<sup>46</sup> B. Barrière, « L'anneau de sainte Valérie, mythe ou réalité ? », in *Valérie et Thomas Becket - De l'influence des princes Plantagenêts dans l'Œuvre de Limoges*, Limoges, Musée municipal de l'Evêché, Musée de l'émail, 1999, p. 11-18 ; J. L. Lemaître, « Sainte Valérie, sa vie et son culte d'après les textes limousins », in *Valérie et Thomas Becket...*, p. 17-43.

<sup>47</sup> J. C. Holt, « The end of the Anglo-Norman realm », p. 223-265.

Guenièvre furent découvertes dans le monastère de Glastonbury en 1191<sup>48</sup>. S'il existe des débats sur le rôle des Plantagenêt dans cette découverte, les enjeux étaient tels qu'il est difficile de ne pas croire à leur implication, même indirectement. Pour Amaury Chauou en effet, « tuer Arthur en ouvrant sa sépulture »<sup>49</sup> permettait non seulement de mettre un terme à l'« espoir breton » et ainsi prendre le contrôle de la légende face au messianisme gallois qui alimentait les révoltes, mais également d'exploiter les reliques pour renforcer le mythe familial. Ainsi, en prolongeant l'œuvre de son père par l'ancrage de son entreprise littéraire et mémorielle dans la réalité culturelle de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Richard captait effectivement la sacralité du roi Arthur ainsi que toute l'idéologie chevaleresque qu'il véhiculait et dont Richard avait été lui-même un modèle reconnu par ses propres contemporains<sup>50</sup>. La force du mythe sur lequel reposait le culte d'Arthur possédait en outre l'avantage de contourner la faible profondeur dynastique des Plantagenêt vis-à-vis des constructions capétiennes, en valorisant une légitimité fondée sur d'autres valeurs que le strict principe successoral<sup>51</sup>. En présentant Arthur dans une geste aux origines troyennes et comme le lointain successeur de Constantin, les Plantagenêt pouvaient ainsi rivaliser avec les conceptions téléologiques et prophétiques de l'idéologie du sang royal de la monarchie capétienne<sup>52</sup>. Le développement et la matérialisation du culte d'un héros propre à véhiculer une idéologie commune à l'ensemble des populations de

---

<sup>48</sup> D. Boutet, *Charlemagne et Arthur ou le roi imaginaire*, Paris, H. Champion, 1992. Voir aussi : W. A. Nitze, « The exhumation of King Arthur at Glastonbury », *Speculum*, IX, 1935, p. 355-361 ; A. Gransden, « The Growth of the Glastonbury Legends in the Twelfth Century », *Journal of English History*, t. XXVII, 1976, p. 337-358 ; G. Ashe, *The Discovery of King Arthur*, 2<sup>e</sup> éd., New York, Henry Holt, 2003.

<sup>49</sup> A. Chauou, *L'idéologie Plantagenêt : royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt, XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 228-229 et chapitre 6.

<sup>50</sup> J. Flori, *Richard Cœur de Lion le roi-chevalier*, Paris, Payot, 1999 ; M. Aurell, « Henry II and the Arthurian legend » N. Vincent et C. Harper-Bill (dir.), *Henry II. New Interpretations*, Woodbridge, The Boydell Press, 2007, p. 362-394.

<sup>51</sup> A. Chauou, *L'idéologie Plantagenêt...*, p. 172-180. L'image chevaleresque du saint roi participa également de la sacralisation de la royauté hongroise au XII<sup>e</sup> siècle : voir G. Klaniczay, « L'image chevaleresque du saint roi au XII<sup>e</sup> siècle », in *La royauté sacrée dans le monde chrétien*, (Actes du colloque de Royaumont, mars 1989), A. Boureau, C.S. Ingerflom (dir.), Paris, EHESS Éd., 1992, p. 53-61.

<sup>52</sup> A. Chauou, *L'idéologie Plantagenêt...*, p. 202.

l'empire permettent de mieux saisir les principes sous-jacents de la construction « impériale » de l'autorité du roi Richard. En choisissant un héros mythique plutôt qu'un saint local, Richard opta donc pour une stratégie d'unification identitaire venant se superposer plus que remplacer les attaches locales, comme celle qu'il avait nouée avec sainte Valérie, qui lui avait permis de transgresser les règles successorales.

Enfin, pour compléter cette politique culturelle, Richard utilisa son propre corps pour assurer l'unité des différents territoires de l'empire en demandant que ses restes soient dispersés : ses entrailles à Chalus en Aquitaine, son cœur à Rouen, son corps à Fontevraud<sup>53</sup>. En faisant de son corps un vivier de reliques, Richard espérait sans doute promouvoir son propre culte royal dans les mémoires locales, renforçant ainsi la centralité de l'empire autour de la personne physique du roi, qu'il implanta dans chacun de ses territoires.

En 1216, la problématique impériale n'est plus du même ordre. Sur la carte en anamorphose des itinéraires de Jean, la centralité anglaise est renforcée notamment à la suite de 1204, et s'est déplacée vers l'ouest. Une interprétation de ce glissement est la volonté de Jean de réinvestir un espace identifié comme le cœur du royaume du Wessex. Dans cette partie de l'Angleterre se situaient en effet les plus importants domaines royaux à l'époque d'Édouard le Confesseur<sup>54</sup>. La plupart des étapes de Jean dans cette région étaient d'ailleurs d'anciennes *villae regiae*, comme c'est le cas pour Sturminster, Brockenhurst, Micheldever, Eveltham, Wedmore, Calne, etc<sup>55</sup>. Judith Everard et Nicholas Vincent sont récemment revenus sur cet aspect, soulignant le fait que la puissance de « l'apanage » de Jean avant 1199

---

<sup>53</sup> E. M. Hallam, « Royal burial and the cult of kingship in France and England, 1060-1330 », *Journal of Medieval History*, VIII, 1982, p. 359-380 ; Mathieu Paris, *Chronica majora*, II, Wiesbaden, Kraus reprint, 1964, p. 452.

<sup>54</sup> D. H. Hill, *An atlas of Anglo-Saxon England*, Toronto, University of Toronto Press, 1981, p. 101, n°179 (*lands of King Edward 1066*).

<sup>55</sup> P. Sawyer, « The Royal tun in pre-Conquest England », in *Ideal and Reality in Frankish and Anglo-Saxon Society, Studies presented to J.M. Wallace-Hadrill*, P. Wormald, D. Bullough, R. Collins (dir.), Oxford, B. Blackwell, 1983, p. 273-299. La précision des itinéraires de Jean permet de s'en apercevoir, mais Henri II et Richard devaient également résider dans ces anciennes *villae regiae* lorsqu'ils passaient dans la région. On sait notamment qu'Henri II résida à Cheddar, Brockenhurst et Steyning.

s'étendait sur l'ensemble du littoral occidental de l'Angleterre (Gloucestershire) et de la Normandie (le comté de Mortain), incluant la domination de l'Irlande<sup>56</sup>. Son attachement à cette région va se renforcer dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle par le biais du culte de saint Wulfstan dont la sépulture se trouvait à Worcester.

Peu après son avènement, c'est d'abord sur la tombe de saint Thomas Becket à Cantorbéry puis de saint Edmond à Bury que Jean se rendit<sup>57</sup>. Saint Edmond était alors un « symbole fluide avec la capacité d'un caméléon à réapparaître et se renouveler sous de nouvelles formes et dans de nombreux langage »<sup>58</sup>. À l'instar d'Henri I<sup>er</sup>, Jean choisit saint Edmond pour inscrire son règne dans une continuité anglo-saxonne, de même que son père l'avait fait avec Édouard le Confesseur afin d'attacher l'autorité royale à territoire identifié comme anglais<sup>59</sup>. Cependant Edmond était déjà saint et son culte déjà largement répandu dans l'Angleterre d'après la Conquête. En revanche, l'élévation des reliques de Wulfstan par l'évêque de Worcester, Jean de Coutances, offrit à Jean l'occasion d'être associé personnellement à sa canonisation, obtenue grâce à l'action d'Hubert Walter par bulle papale le 21 avril 1203<sup>60</sup>. Si Wulfstan n'était « que » évêque, le culte que Jean lui voua n'en traduisait pas moins la conscience qu'il avait de l'importance croissante de l'identité « anglaise » dans l'aristocratie. Selon Peter Draper, en effet, il est

---

<sup>56</sup> J. A. Everard, « Le duché de Bretagne et la politique Plantagenêt aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : perspectives maritimes », in *Plantagenêts et Capétiens: Confrontations et Héritage*, p. 193-210 ; N. Vincent, « Jean comte de Mortain : le futur roi et ses domaines en Normandie 1183-1199 », in *1204, la Normandie entre Plantagenêts et Capétiens*, V. Gazeau et A.-M. Flambard-Héricher (dir.), Caen, Publication du CRAHM, 2007, p. 37-59.

<sup>57</sup> Raoul de Diceto, *Opera historica*, II, p. 166. Richard aussi s'était arrêté à Canterbury lors de son retour de captivité avant d'entrer dans Londres. Depuis la victoire d'Henri II en 1173 qui suivit son pèlerinage à Canterbury, Becket était devenu un saint protecteur de la dynastie. E. Bozoky, « Le culte des saints et des reliques... », p. 227-291.

<sup>58</sup> E. Cownie, « The cult of St Edmund in the eleventh and twelfth century. The language and communication of a medieval saint's cult », *Neophilologische Mitteilungen - Bulletin de la société néophilologique*, t. LXXXIX, n°2, 1998, p. 177-188.

<sup>59</sup> P. Draper, « King John and St Wulfstan », *Journal of Medieval History*, t. X, n°1, 1984, p. 41-50 ; P. Webster, *King John's Piety, c.1199-c.1216*, PhD d'histoire, Université de Cambridge, 2007, 1 vol. (dactyl), p. 74-79.

<sup>60</sup> J. Crook, « The physical setting of the cult of St Wulfstan », in *St Wulfstan and his world*, J. Barrow and N. P. Brooks (dir.), Aldershot, Ashgate, 2005, p. 189-218 cite Guillaume de Malmesbury, *The Vita Wulfstani of William of Malmesbury to which are added the extant abridgments of this work and the Miracles and translation of St Wulfstan*, R. R. Darlington (éd.), Londres, Offices of the Society, 1928, p. 148-149.

très vraisemblable que l'attachement de Jean « pour saint Wulfstan ait indiqué la prise de conscience, quoique mal définie, que l'avenir des Angevins se trouvait désormais en Angleterre et qu'en conséquence, il convenait pour le roi d'être associé aux intérêts de ses sujets anglais »<sup>61</sup>. Les liens étroits entre Jean et saint Wulfstan sont illustrés par le choix de faire célébrer les funérailles royales à Worcester, en 1216, afin que soit associé dans un même lieu le corps royal à celui du saint patron<sup>62</sup>. Il est vraisemblable cependant que c'est dans sa fondation cistercienne de Beaulieu que Jean avait initialement prévu d'être inhumé. Peter Draper interprète ce qui apparaît comme un changement d'avis de la part de Jean, moins comme un désaveu des Cisterciens au profit des Bénédictins de Worcester, que comme le signe de l'intérêt que Jean portait à la vie du saint évêque, à une époque où son propre différend avec Étienne Langton s'était sérieusement aggravé.

L'itinérance royale apparaît donc comme un phénomène majeur de la transformation du pouvoir à la période féodale en ce sens qu'elle modifie en profondeur la nature du pouvoir monarchique en contribuant à son institutionnalisation et sa territorialisation. Désormais, le gouvernement royal consiste à créer un ensemble de dispositifs visant à organiser politiquement la présence et la visibilité du roi, centre mobile de son royaume. L'administration de l'itinérance royale et son institutionnalisation constituent donc pleinement à cette date un mode de gouvernement, qui contient en lui sa propre croissance : alors que les déplacements royaux découlaient initialement des besoins de la cour, leur gestion contribua à accroître le personnel et la machine gouvernementale des Plantagenêt.

L'analyse des espaces parcourus permet également de saisir un certain nombre de stratégies territoriales et identitaires ainsi que les conceptions politiques et idéologiques qui les sous-tendaient. Ainsi la mobilité et la

---

<sup>61</sup> P. Draper, « King John and St Wulfstan », p. 41-50.

<sup>62</sup> Roger de Wendover, *Liber qui dicitur Flores Historiarum*, II, H. G Hewlett (éd.), Vaduz, Kraus Reprint, 1965 (Rolls Series ; 84), p. 196.



dispersion du corps du roi ont-elles contribué à former des espaces identitaires, articulant la mémoire des lieux et la mémoire royale, par son association au culte des reliques ou par sa propre sacralisation.

Alors qu'Henri II choisit de multiplier les patronages spirituels, pour ancrer son autorité dans chacun de ses territoires, illustrant les fortes distinctions identitaires qui dominaient encore dans l'empire, Richard cherche à développer un culte « impérial » au travers de la figure « transnationale » que représentait le roi Arthur à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Pour Henri II, à l'instar d'Henri I<sup>er</sup>, seule la personne royale avait la capacité à faire tenir ensemble les territoires de l'empire, et sa pratique apparaît alors encore ancrée dans une conception du lieu, le *locus* du saint, dont la mise en réseau est susceptible de faire advenir le territoire<sup>63</sup>. Richard, en revanche, met en œuvre une conception de l'empire pensée à partir d'un centre, pôle sacralisé structurant l'espace de manière globale : moins que la personne même du roi, c'est ce qu'elle incarne qui fait réellement le lien : que ce soit une communauté de valeurs (la chevalerie), le fait de partager une culture et des mythes communs (la figure du roi Arthur), ou encore l'adhésion à la sacralité de son corps. Jean ne parvint à pas poursuivre l'œuvre de son frère et, après 1204, le choix des cultes des saints Edmond et Wulfstan acte l'abandon de l'ancrage de son autorité sacrale sur ses territoires continentaux pour affirmer l'identité profondément anglaise de sa royauté. La manipulation du corps des saints est donc utilisée par les Plantagenêt, comme elle l'avait été par la papauté, comme un instrument de territorialisation de l'autorité à différentes échelles<sup>64</sup>.

Fanny Madeline  
LAMOP, UMR 8589 (Paris1/CNRS)

---

<sup>63</sup> Voir la démonstration de M. Lauwers et L. Ripart sur ce point dans « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval », dans *Rome et la genèse de l'État moderne : une comparaison typologique*, J.-P. Genet (dir.), Rome, École Française de Rome, 2007, p. 115-171.

<sup>64</sup> D. Iogna-Prat, *La maison Dieu : une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge (v. 800-v. 1200)*, Paris, Le Seuil, 2006, p. 169-172.

## Illustrations

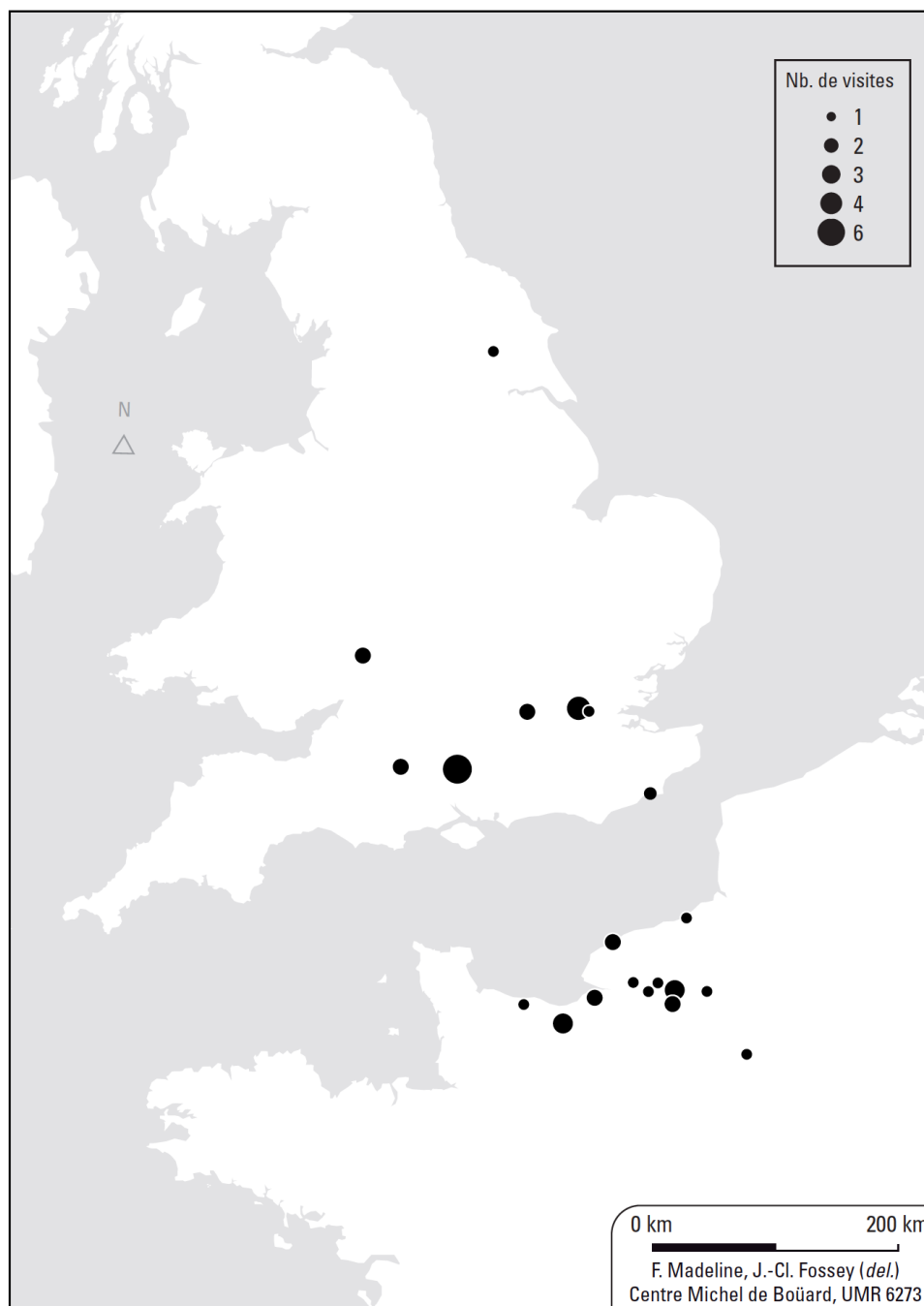


Figure 1: Itinéraire topographique de Guillaume le Conquérant (F. Madeline. ©Arctique)

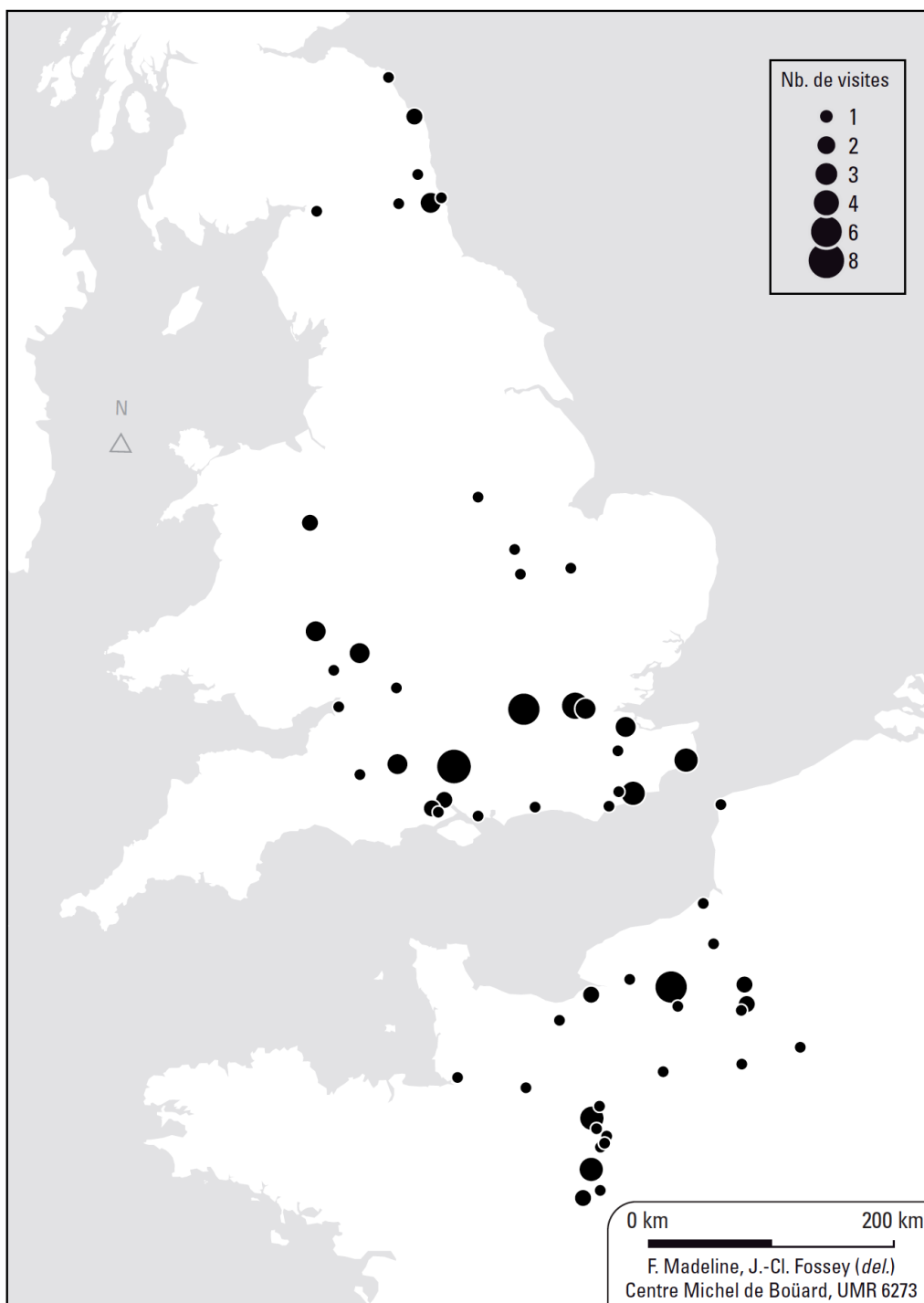


Figure 2 : Itinéraire topographique de Guillaume le Roux (F. Madeline. ©Arctique)

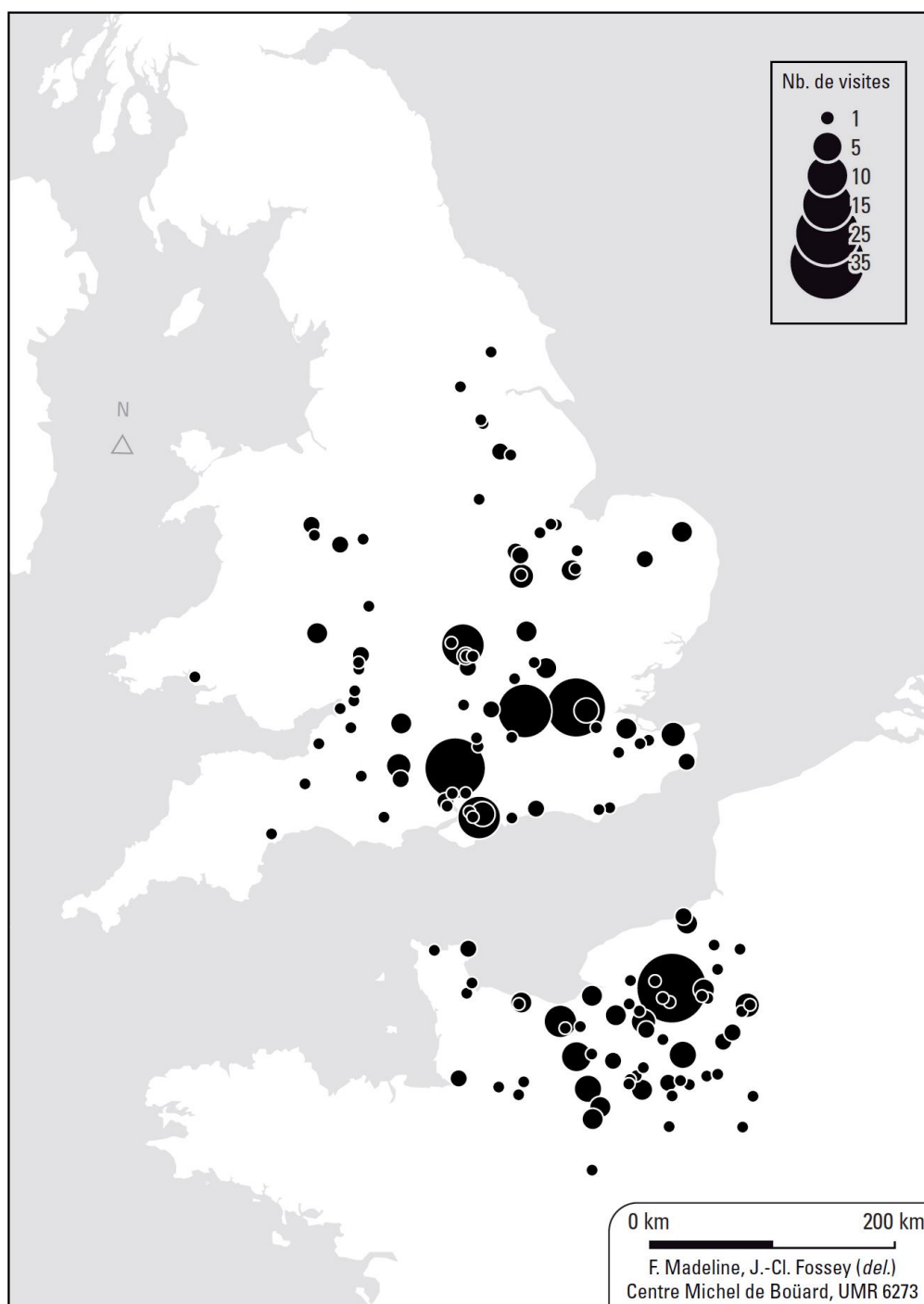


Figure 3 : Itinéraire topographique d'Henri I<sup>er</sup> (F. Madeline.

©Arctique)

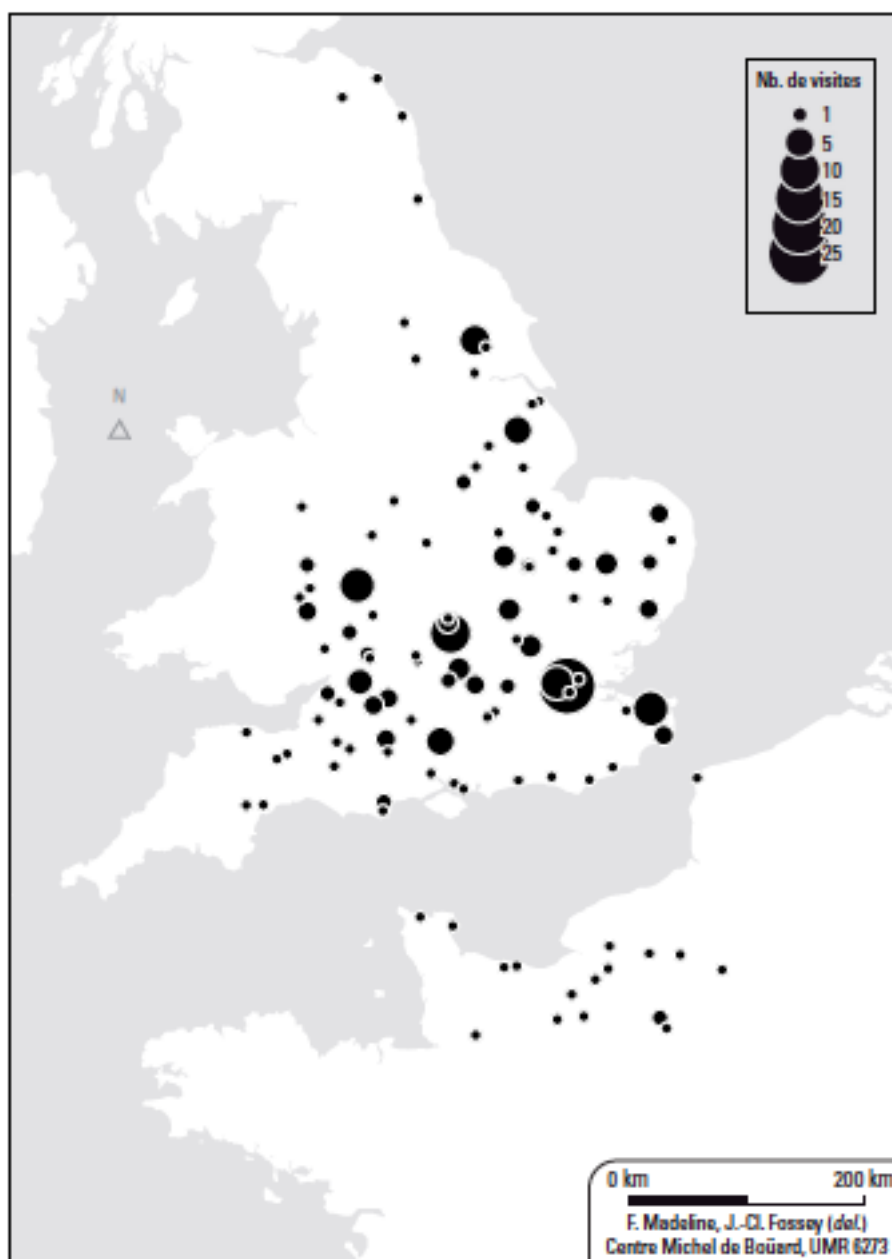


Figure 4 : Itinéraire topographique d'Étienne de Blois (F. Madeline. ©Arctique)

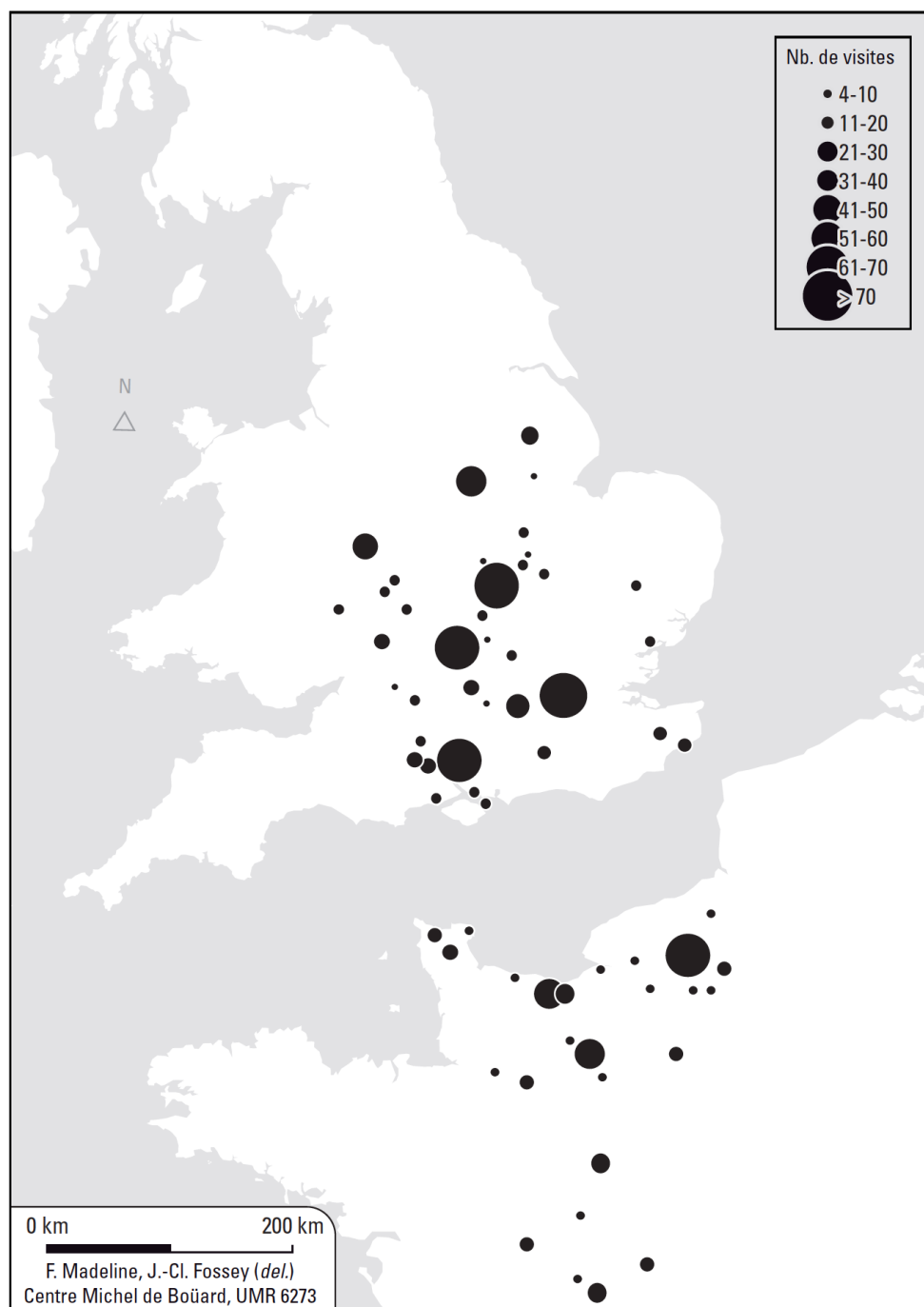


Figure 5 : Itinéraire d'Henri II, carte reproduite à partir de Thomas K. Keefe, « Place-Date distribution of royal charters and the historical geography of patronage strategies at the court of King Henry II Plantagenet », *Haskins Society Journal*, 2 (1990), p. 179-188.

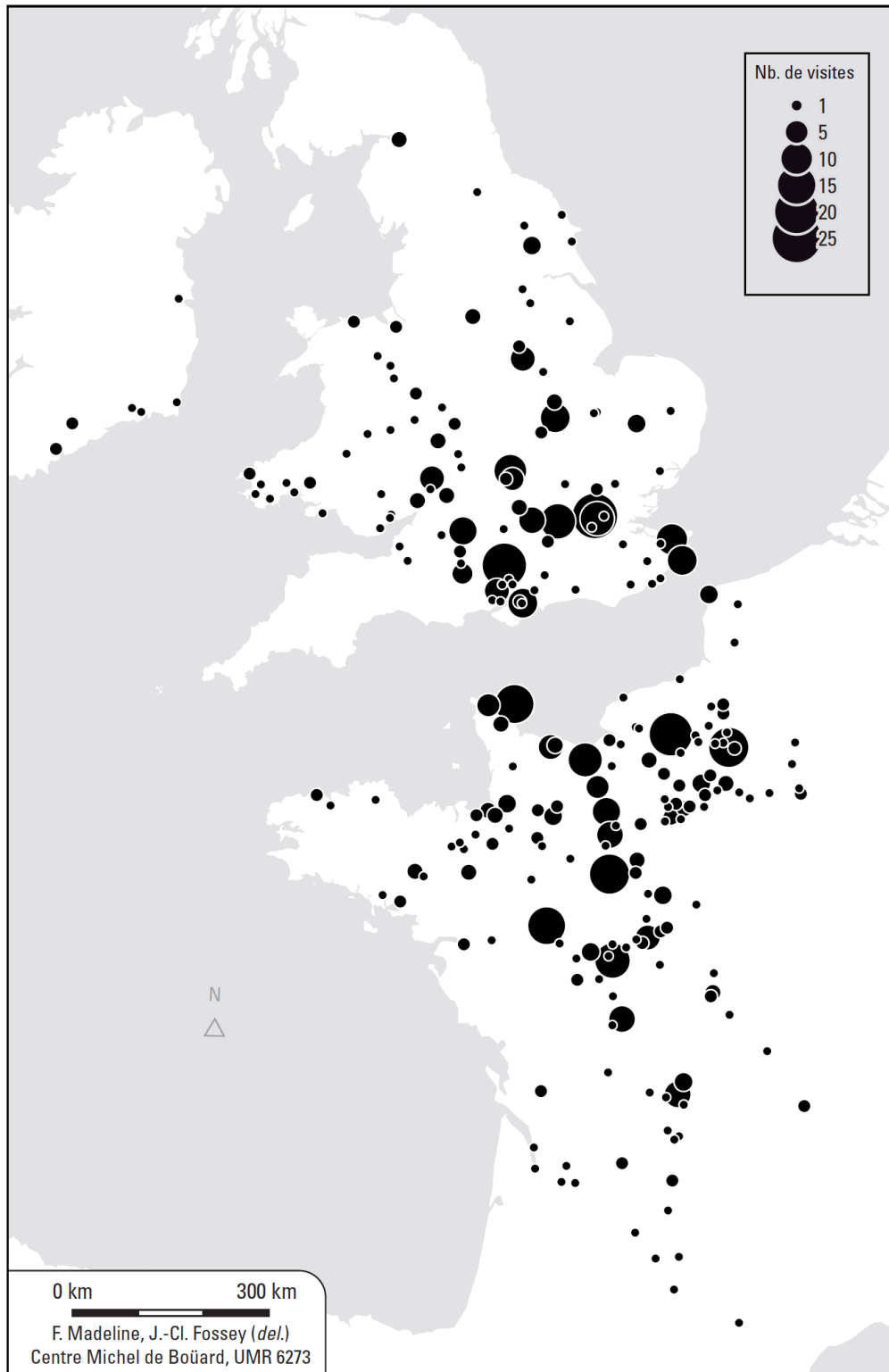


Figure 6: Itinéraire topographique d'Henri II (F. Madeline. ©Arctique)

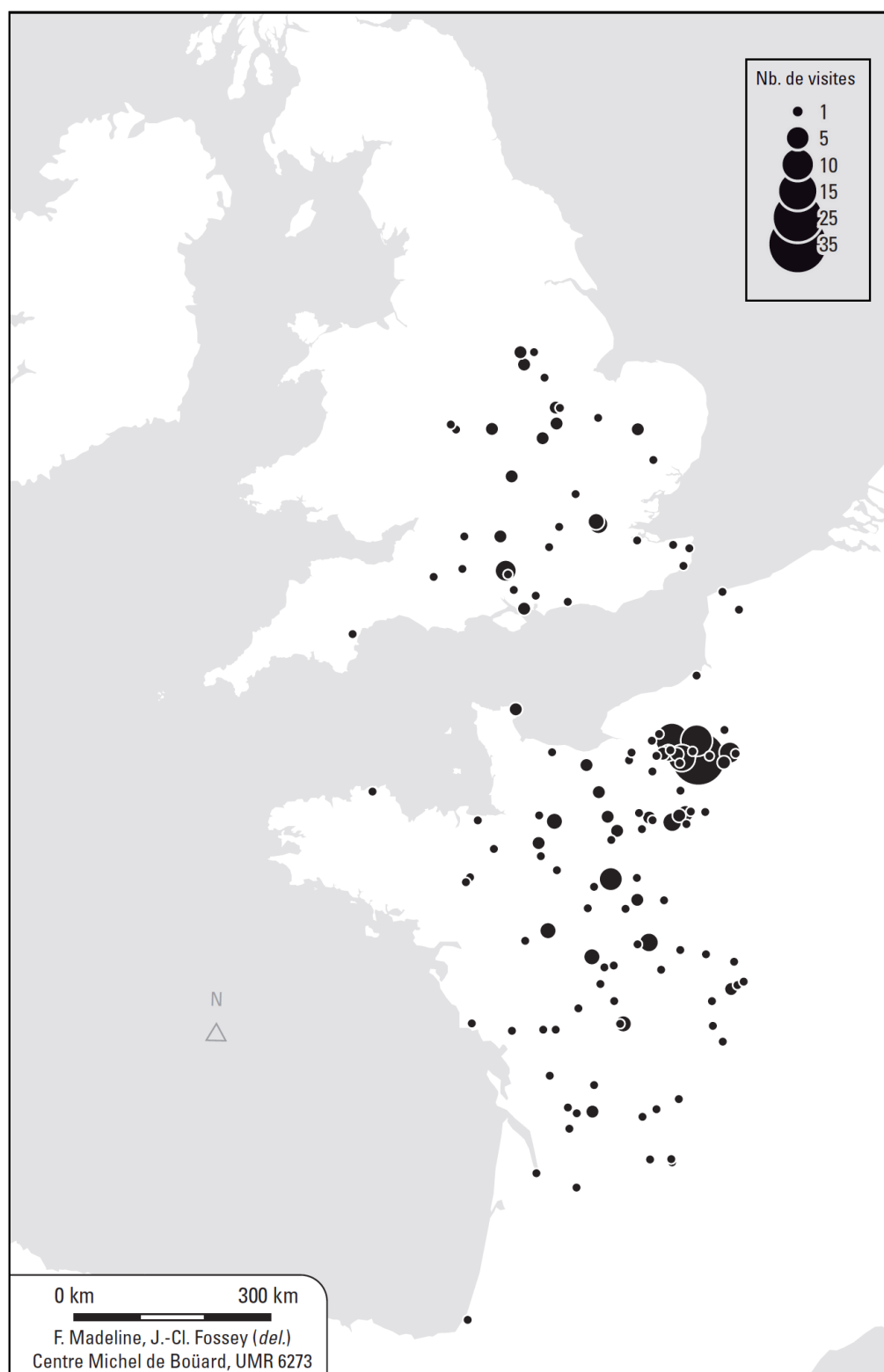


Figure 7: Itinéraire topographique Richard Cœur-de-Lion (F. Madeline. ©Arctique)



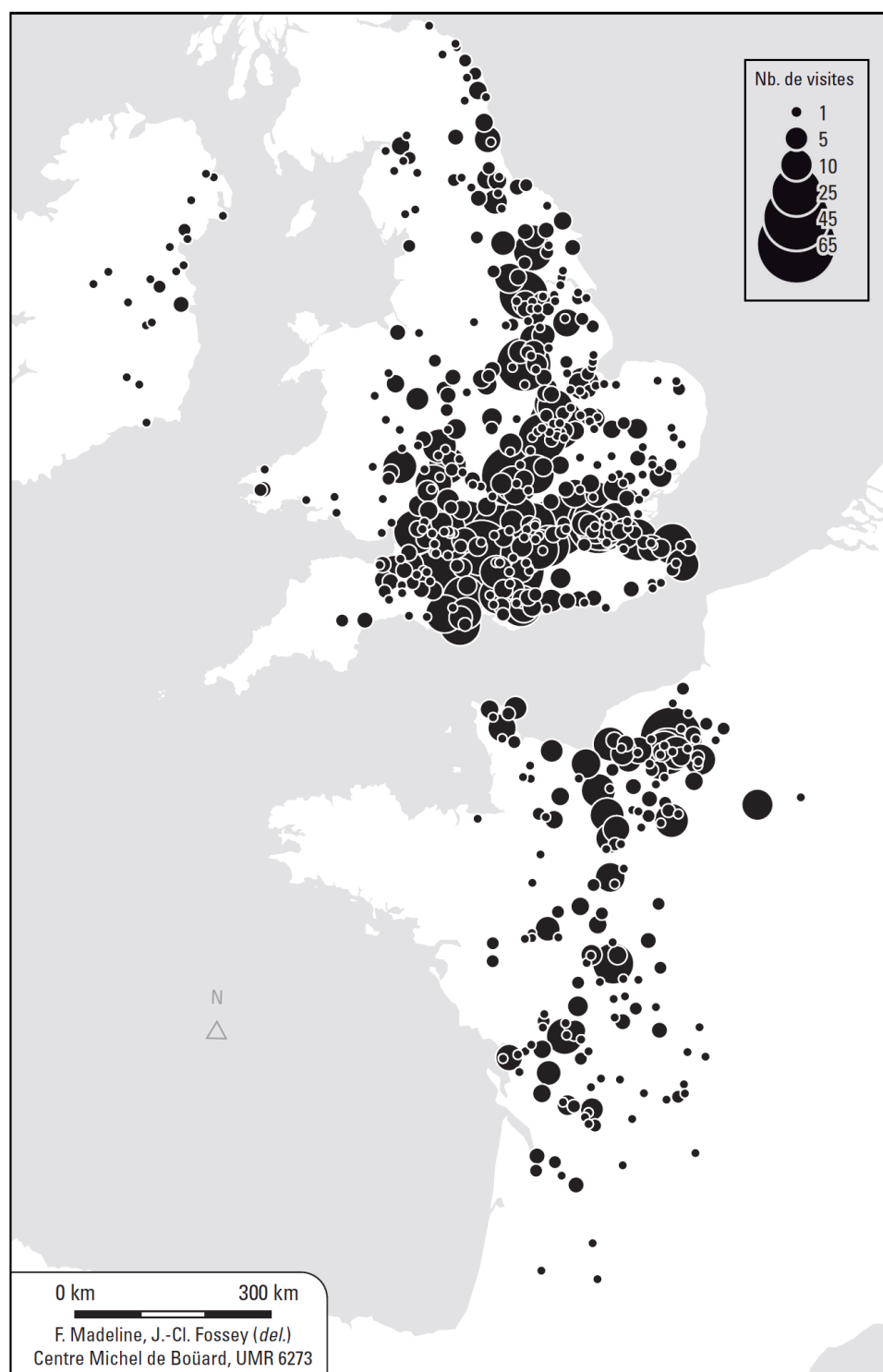


Figure 8 : Itinéraire topographique de Jean sans Terre (F. Madeline.  
©Arctique)

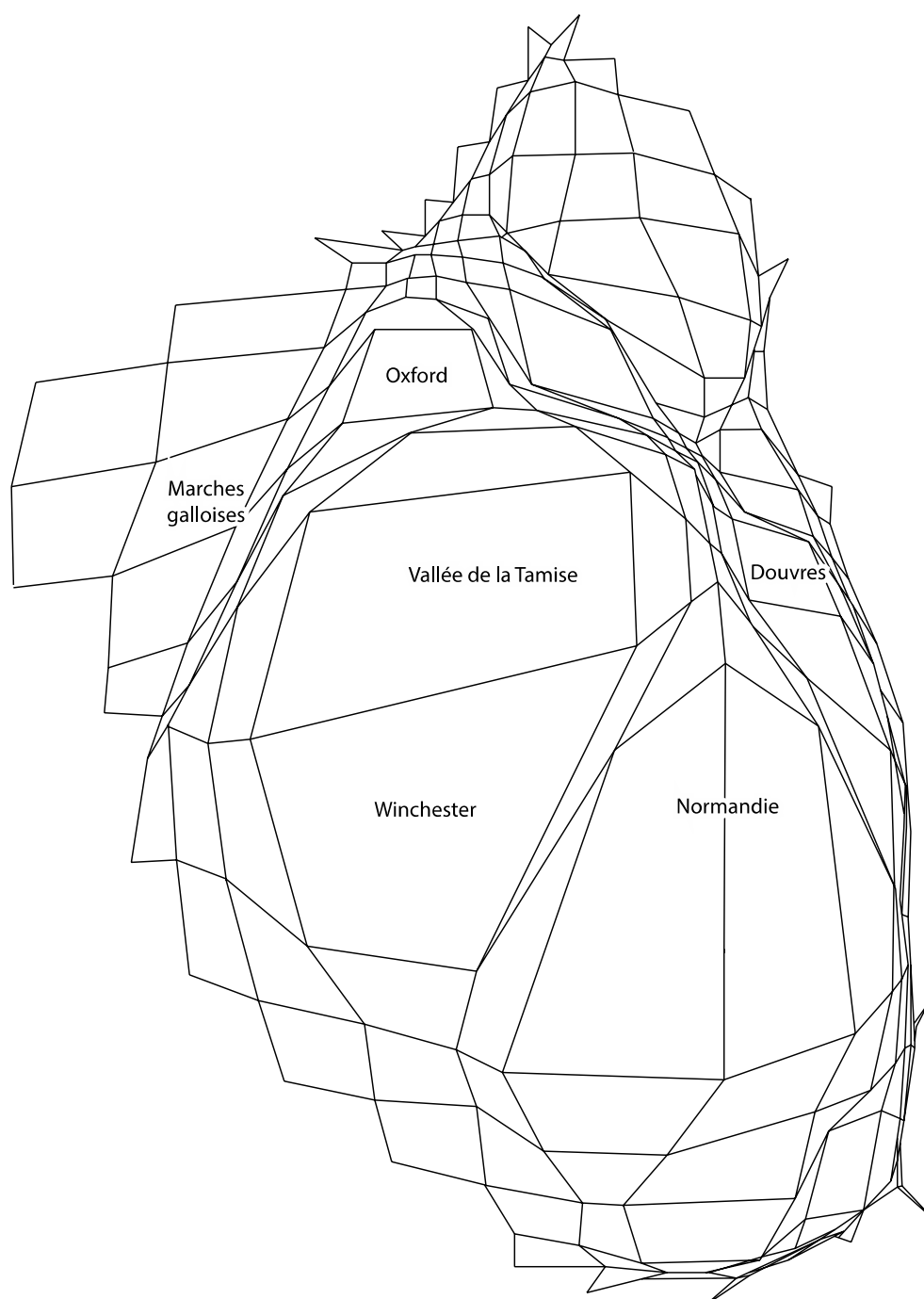


Figure 9 : Carte en anamorphose des itinéraires d'Henri I<sup>er</sup> (F. Madeline. ©Arctique)

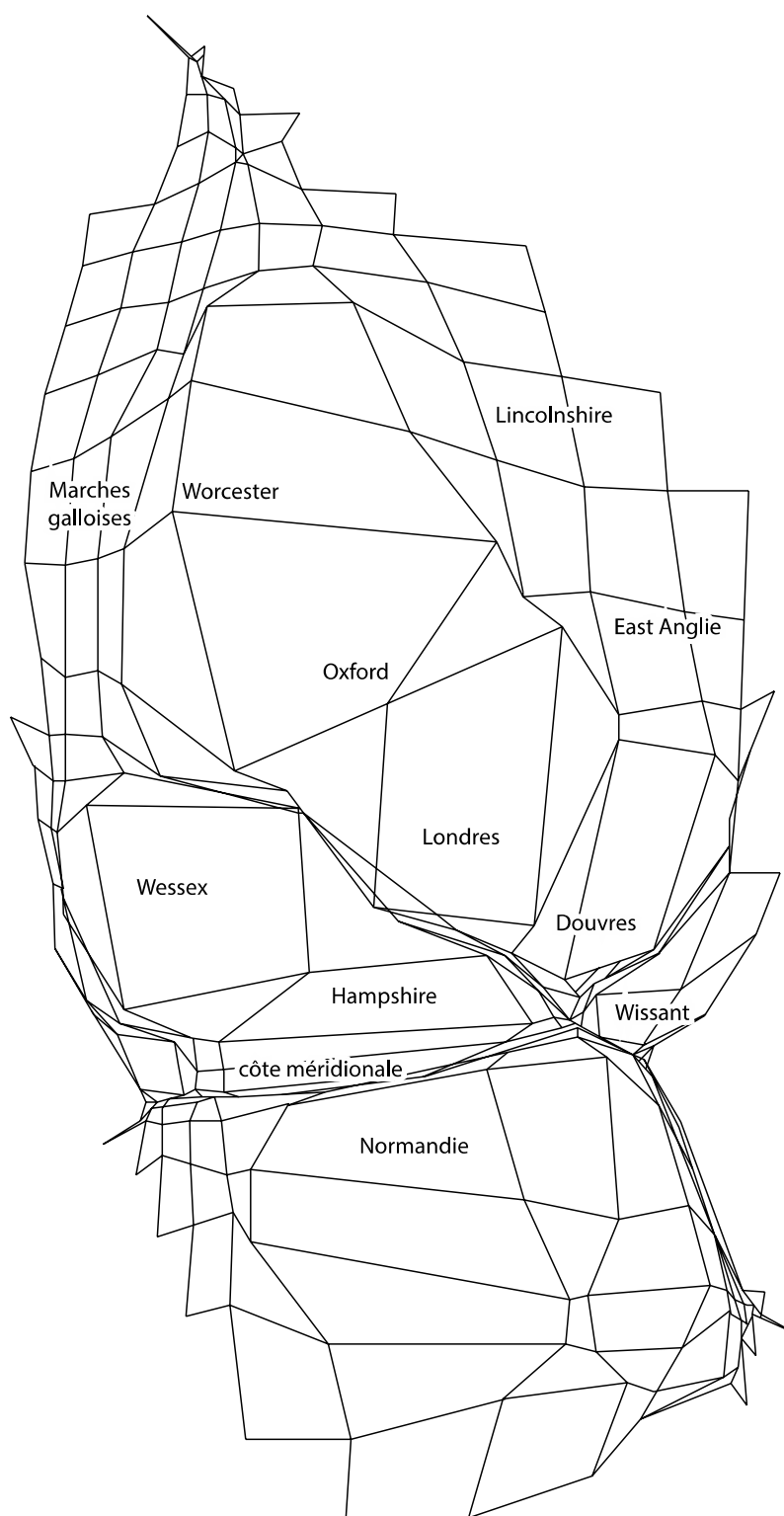


Figure 10 : Carte en anamorphose des itinéraires d'Étienne de Blois (F. Madeline. ©Arctique)



Figure 11 : Carte en anamorphose des itinéraires d'Henri II (F. Madeline. ©Arctique)

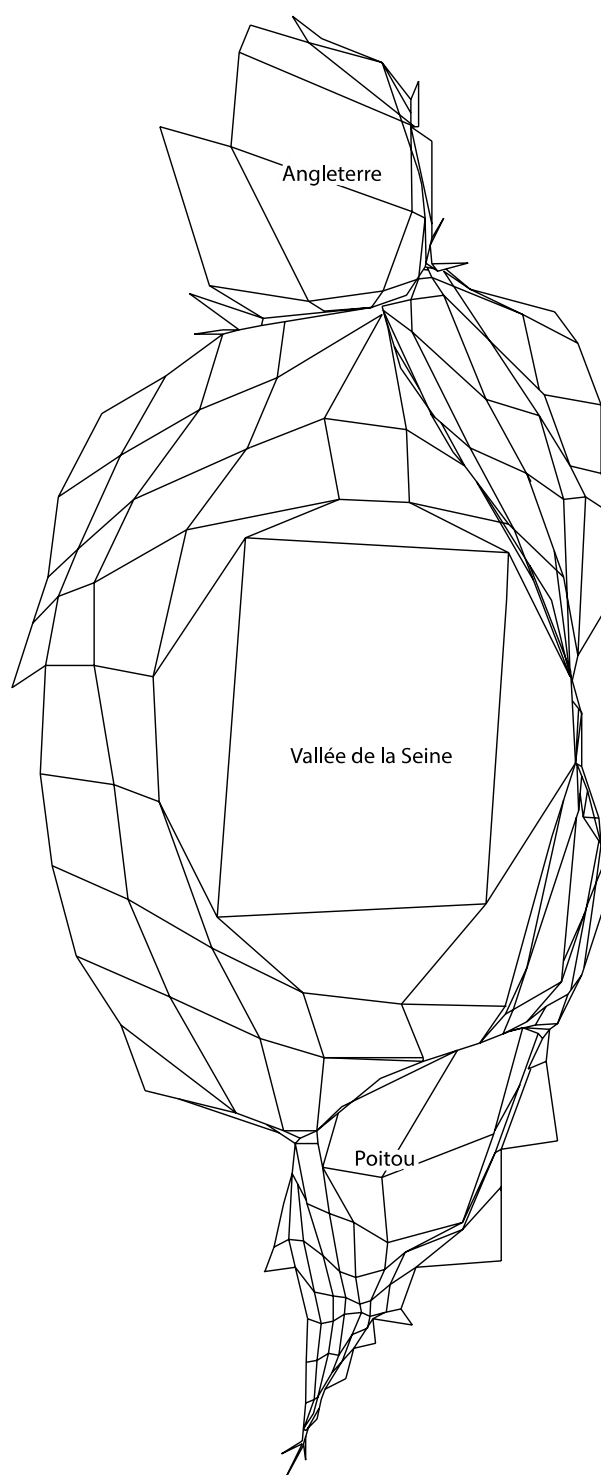


Figure 12 : Carte en anamorphose des itinéraires de Richard Cœur-de-Lion (F. Madeline. ©Arctique)

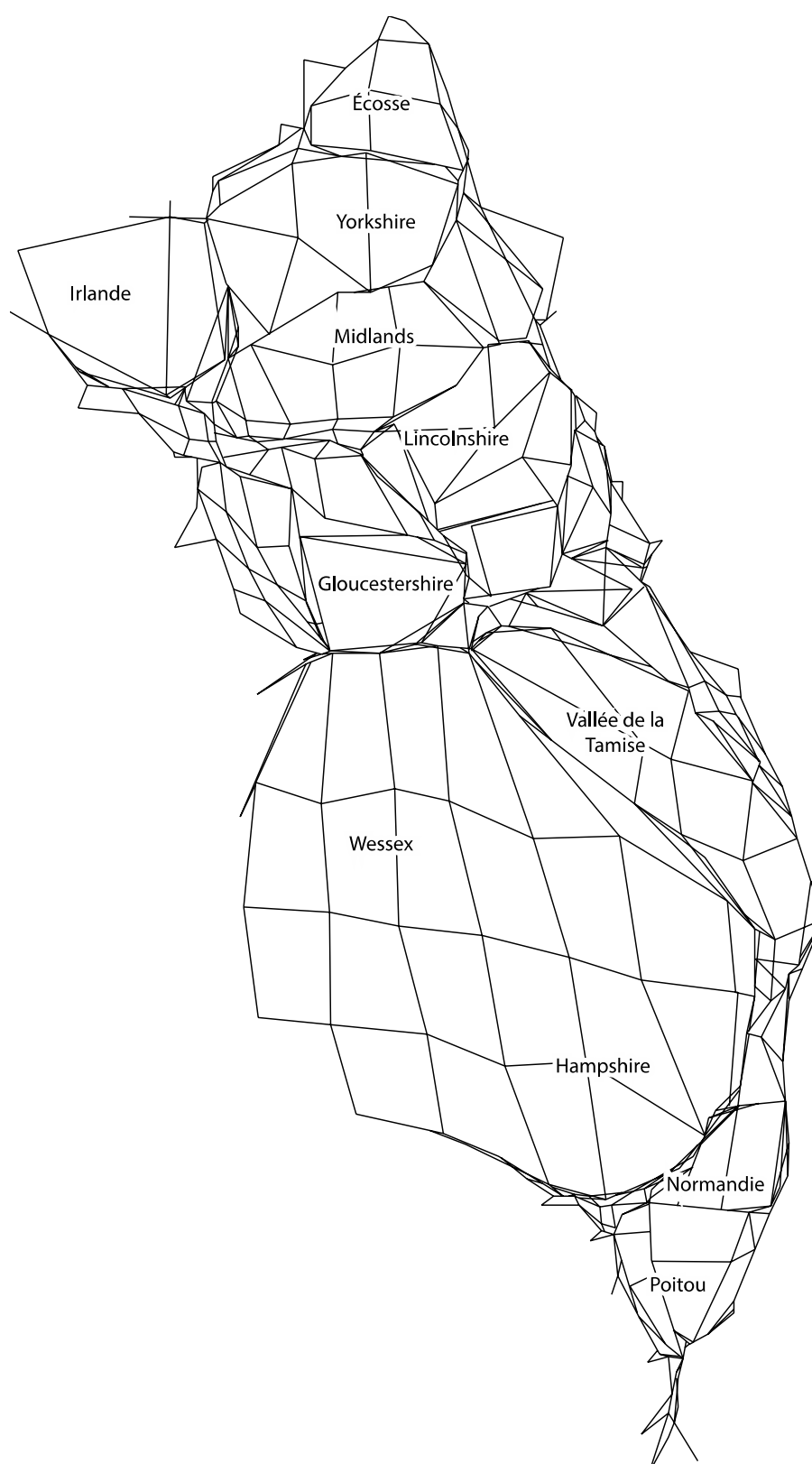


Figure 13 : Carte en anamorphose des itinéraires de Jean sans Terre (F. Madeline. ©Arctique)